

**BIEN
VENUE**
À L'UNIVERSITÉ DE
FRANCHE-COMTÉ

2022 - 2023





SOMMAIRE

3 L'université de Franche-Comté

- 3 Les composantes
- 4 La recherche
- 4 La formation
- 5 La gouvernance
- 6 Les chiffres
- 7 Université Bourgogne Franche-Comté

8 Les personnels

- 8 Les enseignants-chercheurs et enseignants
- 9 Les BIATSS
- 9 Les catégories de personnels
- 10 Les interlocuteurs en ressources humaines

12 Le statut

- 12 Les obligations et les droits
- 13 Les rémunérations, aides et prises en charge
- 14 Les horaires de travail et les congés
- 17 Le handicap
- 17 L'admission à la retraite

18 L'accompagnement

- 18 Les sources d'information
- 19 La formation des personnels
- 20 La protection et la sécurité des personnels
- 21 La santé au travail
- 22 L'action sociale et culturelle
- 24 La pratique du sport à l'université
- 25 La carte multiservice PASS'UBFC
- 25 La restauration avec le Crous

26 Annexes

- 26 Domaine universitaire de Besançon
- 30 Domaine universitaire de Montbéliard
- 32 Domaine universitaire de Belfort
- 34 Domaine universitaire de Vesoul
- 35 Domaine universitaire de Lons-le-Saunier

**BIEN
VENUE**
À L'**UNIVERSITÉ** DE
FRANCHE-COMTÉ



Chères et chers collègues,

Au nom de toute notre communauté, je suis heureuse de vous accueillir au sein de notre établissement et de vous souhaiter la bienvenue parmi nous. Ce livret accompagnera vos premiers pas et devrait permettre de faciliter votre arrivée et votre intégration.

Le saviez-vous ? Vous intégrez une des plus anciennes universités françaises. Fondée à Dole en 1423, vous arrivez dans une université pluridisciplinaire avec composante santé. Forte de ses 2 500 agents, de ses presque 30 000 étudiants et apprenants, de ses 6 UFR, de ses 8 Instituts et Écoles, de ces 23 unités de recherche, de ses 10 bibliothèques universitaires, notre université est implantée sur 5 sites : Besançon, Belfort, Montbéliard, Lons-le-Saunier et Vesoul.

Au-delà de la diversité des parcours et des formations, une même exigence nous rassemble et nous unit : bâtir une université d'excellence. D'abord par l'attention que nous portons à la qualité de vie de ses étudiants et de ses personnels : ensuite par notre attachement à délivrer des enseignements et des diplômes de haut niveau permettant de garantir l'insertion professionnelle et le bonheur de notre jeunesse : enfin par notre volonté d'accroître notre visibilité européenne et internationale et de renforcer l'attractivité de notre territoire et le rayonnement de notre établissement.

Confiante dans l'intelligence collective et le sens de l'intérêt général qui animent notre université, je sais que toute notre communauté sera mobilisée pour réussir cette nouvelle année universitaire 2022-2023. Enseignants, enseignants-chercheurs ou biatss, titulaires ou contractuels, chacune et chacun sera engagé pour faire de notre université un lieu de recherche, de savoirs, de connaissances, de culture, d'innovation, de progrès et d'ouverture au monde qui nous entoure et pour conduire nos étudiants sur la voie de la réussite et de l'épanouissement personnel et professionnel.

À toutes et tous, je souhaite une excellente rentrée.

Macha Woronoff
Présidente de l'université de Franche-Comté



LES COMPOSANTES

L'université de Franche-Comté est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche. Elle est présente à Besançon, Belfort, Montbéliard, Vesoul et Lons-le-Saunier.

L'université de Franche-Comté comprend 6 unités de formation et de recherche (UFR), ou « facultés », 2 IUT, 2 instituts, 2 écoles et le CLA.

Les UFR proposent des formations en licence, licence professionnelle, master, doctorat et des diplômes d'université. Elles hébergent des laboratoires de recherche auxquels sont rattachés la plupart des enseignants. Les IUT permettent de préparer des B.U.T. (bachelors universitaires de technologie) et des licences professionnelles.

L'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) prépare aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

L'Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté (ISIFC) est une école d'ingénieurs dans le secteur biomédical.

L'Institut d'administration des entreprises (IAE) de l'UFR Sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion (SJEPEG) dispense des formations en management (masters, licences professionnelles, DU...)

L'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) de l'UFR SJEPEG est une classe préparatoire pour les concours administratifs externes de recrutement de fonctionnaires de catégorie A et B.

• UFR Sciences du langage, de l'homme et de la société (SLHS)

30 rue Mégevand – CS 81807
25030 Besançon Cedex
03 81 66 53 10
slhs.univ-fcomte.fr

• UFR Sciences de la Santé

19 rue Ambroise-Paré, CS 71806 F
25030 Besançon Cedex
03 63 08 22 00
contact-ufr-sante@univ-fcomte.fr

• UFR Sciences et techniques (ST)

16 route de Gray
25030 Besançon Cedex, CS 11809
03 81 66 69 51
accueil@ufr-st@univ-fcomte.fr
scolarite.ufr-st@univ-fcomte.fr
communication.ufr-st@univ-fcomte.fr

• UFR Sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion (SJEPEG)

45 D avenue de l'Observatoire
25030 Besançon Cedex
03 81 66 65 80
sjepeg.univ-fcomte.fr

• UFR Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)

31 rue de l'Épitaphe
25000 Besançon
03 81 66 67 99
u-sports.univ-fcomte.fr

• UFR Sciences, techniques et gestion de l'industrie (STGI)

Pôle universitaire
4 place Tharradin,
25211 Montbéliard Cedex
03 81 99 46 62
stgi.univ-fcomte.fr

• IUT Besançon-Vesoul

Site de Besançon

30 avenue de l'Observatoire, BP 1559
25009 Besançon Cedex
03 81 66 68 21 ou 68 22
iut-bv.univ-fcomte.fr

Site de Vesoul

Pôle universitaire de Vesoul
Avenue des Rives-du-Lac, BP 179
70003 Vesoul Cedex
03 84 75 95 00
iut-bv.univ-fcomte.fr

• IUT Belfort-Montbéliard

Sites de Belfort

19 avenue du Maréchal-Juin, BP 527
90016 Belfort Cedex
03 84 58 77 00
47, faubourg des Ancêtres
90000 Belfort

Site de Montbéliard

Campus des Portes du Jura
4 place Tharradin, BP 71427
25211 Montbéliard Cedex
iut-bm.univ-fcomte.fr

• Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de Franche-Comté (INSPE)

57 avenue de Montjoux, BP 41665
25042 Besançon
03 81 65 71 00
inspe.univ-fcomte.fr

• Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté (ISIFC)

23 rue Alain Savary
25000 Besançon Cedex
03 81 66 66 90
isifc.univ-fcomte.fr

• Institut d'administration des entreprises (IAE)

45 D avenue de l'Observatoire
25030 Besançon Cedex
03 63 08 25 93
iae.univ-fcomte.fr

• Institut de préparation à l'administration générale (IPAG)

45 D avenue de l'Observatoire
25030 Besançon Cedex
03 81 66 61 45
ipag.univ-fcomte.fr

• Centre de linguistique appliquée (CLA)

6 rue Gabriel Plançon
25000 Besançon
03 81 66 52 00
cla@univ-fcomte.fr



LA RECHERCHE

L'université de Franche-Comté compte environ 1040 chercheurs et enseignants-chercheurs qui s'intéressent à des thématiques très variées.

Celles-ci se répartissent en cinq grands domaines : Sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur (SFSP), Sciences de la nature, environnement et territoire (SNET), Sciences juridiques, économiques et de gestion (SJEG), Sciences de l'Homme et humanités (S2H) et Sciences de la santé et du sport (3S).

L'université a souhaité renforcer la cohérence des politiques de recherche, de formation et de valorisation en créant 5 collégiums. Chaque collégium articule la recherche et la formation autour des grands domaines scientifiques de l'université de Franche-Comté en réunissant différents laboratoires et composantes. C'est un précieux dispositif d'aide à la décision.

L'université de Franche-Comté compte 23 unités de recherche dont 17 équipes d'accueil (UR) propres à l'établissement, 6 unités mixtes (UMR) avec de grands organismes de recherche comme le CNRS et l'INSERM, et 6 structures fédératives.

Certaines d'entre elles sont communes à d'autres établissements d'enseignement supérieur : l'UTBM (université de technologie de Belfort-Montbéliard), Supmicrotech ENSMM et l'université de Bourgogne.

À ces unités de recherche participent comme partenaires, le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives), l'EFS (établissement français du sang), l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives), le ministère de la Culture et le Centre hospitalier régional universitaire (CHRU). L'université dispose également de structures qui permettent de soutenir et de favoriser des travaux interlaboratoires : un Observatoire des sciences de l'univers (OSU), une Maison des sciences de l'homme et de l'environnement (MSHE), des structures fédératives de recherche sur l'éducation (FR ÉDUC), la pile à combustible (Fuel Cell LAB), les mathématiques (Bourgogne-Franche-Comté Mathématiques) ou l'olympisme (CEROU).

Direction de la Recherche et de la Valorisation

Campus de la Bouloie - 16 route de Gray

25030 Besançon Cedex

03 81 66 58 10 - drv@univ-fcomte.fr

www.univ-fcomte.fr > rubrique Recherche

LA FORMATION

L'université de Franche-Comté prépare tous les niveaux de diplômes dans de nombreux domaines.

L'établissement propose 27 mentions de licences au sein desquelles différents parcours sont possibles, 3 DEUST, 17 spécialités de BUT et 41 parcours, 41 licences professionnelles dans différents secteurs : industrie, santé, sport, banque, art, informatique, etc. L'offre de formation inclut 1 diplôme d'ingénieur et 50 mentions de masters (dont 9 Coursus Master en Ingénierie, CMI) qui se déclinent en de nombreuses spécialités et donnent éventuellement lieu à une poursuite d'études en doctorat. Une partie des formations peuvent s'effectuer en alternance. Certains diplômes proposés sont co-accrédités avec un établissement d'enseignement supérieur (université de Bourgogne, Supmicrotech ENSMM, université technologique de Belfort-Montbéliard, etc.). À ces diplômes nationaux s'ajoutent des diplômes d'établissement DU (diplôme universitaire), DIU (diplôme interuniversitaire),

des certifications, des préparations à certains examens et concours ainsi que des formations courtes conçues pour les professionnels extérieurs. Toute l'offre de formation de l'université est ouverte à la formation continue.

Les grands domaines de formation sont :

- Arts, lettres, langues (ALL) ;
- Droit, économie, gestion (DEG) ;
- Sciences humaines et sociales (SHS) ;
- Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) ;
- Sciences, technologies, santé (STS).

Plus d'informations

www.univ-fcomte.fr > rubrique Formation



LA GOUVERNANCE

PRÉSIDENTE

- Macha Woronoff
Présidente
presidente@univ-fcomte.fr

CABINET DE LA PRÉSIDENTE

- Philippe Tempesta
Directeur de cabinet
cabinet@univ-fcomte.fr
- Coraline Tiranzoni
Cheffe de cabinet

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

- Gaëlle Galdin
Directrice de la communication

PÔLE COLLÉGIUM ET UBFC

- Antoine Perasso
Vice-président collégium et UBFC

RECHERCHE & VALORISATION

Hugues Daussy, Vice-président

CHARGÉS DE MISSION

- Nadia Butterlin, Valorisation des résultats de la recherche
- Thérèse Leblois, Intégrité scientifique et science ouverte
- Julien Montillaud, accompagnement de la transition environnementale
- Maryse Graner, 600^{ème} anniversaire de l'université

PARTENARIAT SOCIO-ÉCONOMIQUE & INNOVATION

Daniel Hissel, Vice-président

VICE-PRÉSIDENT

- David Bouquain, Relations avec les entreprises

CHARGÉS DE MISSION

- Phillipe Picard, Institutions partenaires
- Nadia Yousfi-Steiner, Alumni

PILOTAGE, FINANCES & MOYENS

Pascal Fabre, Vice-président

VICE-PRÉSIDENTS

- Arnaud Humbey, Patrimoine et Campus durable
- Nadia Crini, Simplification des procédures
- Raphaël Couturier, Numérique

CHARGÉS DE MISSION

- Romain Richard, Patrimoine Éco Campus Nord Franche-Comté
- Marie-Cécile Pera, suivi du projet Éco Campus dans ses dimensions pédagogiques et recherche

FORMATION & VIE ÉTUDIANTE

Laurence Ricq, Vice-présidente

VICE-PRÉSIDENTS

- Anne Tatu, Vie étudiante
- Marie Jeaningros, Étudiante élue
- Alexandre Chodey, Étudiant délégué

CHARGÉES DE MISSION

- Anne-Laurence Ferrari, Bachelor Universitaire Technologique (B.U.T)
- Murielle Ruffier, Précarité étudiante

RELATIONS HUMAINES & SOCIALES (OVT & VALEURS)

Benoît Géniaut, Vice-président

VICE-PRÉSIDENT

- Bassir Amir, Égalité, laïcité et prévention des discriminations

CHARGÉE DE MISSION

- Isabelle Jacques, Accompagnement de la transformation sociale

RAYONNEMENT INTERNATIONAL, ART, CULTURE & COMMUNICATION SCIENTIFIQUES

Samir Jemeï, Vice-président

VICE-PRÉSIDENT

- Éric Monnin, Olympisme

CHARGÉS DE MISSION

- John Dudley, Communication scientifique
- Frédéric Spagnoli, Mobilité étudiante

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

- Thierry Camus
Directeur général des services (DGS)
dgs@univ-fcomte.fr
- Khayra Bouderbali
Directrice générale des services adjointe
Directrice des ressources humaines
- Thierry Blond
Directeur général des services adjoint
Finances, pilotage et qualité-audit
- Claudia Laou-Huen
Directrice générale des services adjointe
Formation et vie étudiante

LE SECRÉTARIAT DE LA PRÉSIDENTE

- Noëlle Geng
Assistante de la présidente
tél. 03 81 66 50 03
- Myriam Lambert
Assistante de la DGS
tél. 03 81 66 50 02
- Patricia Vuillemin
Assistante des vice-présidents
tél. 03 81 66 50 04

ADRESSE EMAIL :

prenom.nom@univ-fcomte.fr



LES CONSEILS

Le conseil d'administration (CA)

Organe décisionnel, il détermine la politique de l'université. Il comprend 36 membres.

Le conseil académique (CAC)

Il est constitué de deux commissions :

- La Commission de la recherche (CR)

Elle est consultée sur les orientations de la politique de recherche de l'établissement, sur la répartition des crédits de recherche et sur les emplois d'enseignants-chercheurs. Elle comprend 40 membres.

- La Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)

Elle est consultée sur les orientations en matière de formation initiale et continue et sur les mesures de nature :

- à permettre la mise en œuvre de l'orientation des étudiants et de la validation des acquis,
 - à favoriser leur entrée dans la vie active,
 - de manière générale, à améliorer les conditions de vie des étudiants au sein de l'établissement.
- Elle comprend 40 membres.

La composition des conseils est disponible sur : www.univ-fcomte.fr/les-conseils

LES COMITÉS ET COMMISSIONS

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Il contribue à la protection de la santé, à la sécurité et participe à l'amélioration des conditions de travail pour tous les personnels et usagers de l'université.

La liste des membres est publiée sur le site intranet, rubrique hygiène et sécurité.

Le comité technique (CT)

Il est consulté sur :

- des questions et des sujets relatifs aux problèmes généraux d'organisation de l'université,
- les conditions générales de fonctionnement des services
- l'organisation du travail,
- la politique indemnitaire,
- les règles de mobilité interne.

Après les élections professionnelles qui auront lieu en décembre 2022, le CT et le CHSCT seront fusionnés en une instance appelée Comité Social d'Administration (CSA).

La commission paritaire d'établissement (CPE)

Elle est consultée sur les décisions individuelles faisant le grief concernant les personnels BIATSS.

La commission d'étude des dossiers

Elle est consultée en matière de promotions, de valorisation de carrière et de mobilité (mise en œuvre des lignes directrices de gestion en janvier 2021).

La commission consultative paritaire à l'égard des agents non titulaires (CCP ANT)

Elle est consultée sur :

- les décisions relatives aux licenciements après période d'essai,
- les sanctions disciplinaires,
- les questions individuelles relatives à la situation professionnelle.

LES CHIFFRES

Au 15 janvier 2022, l'université de Franche-Comté comptait :

Près de 30 000 apprenants dont :

- 25 044 étudiants
- plus de 3 400 stagiaires (CLA et formation continue)
- 130 nationalités

- 1315 enseignants dont 788 enseignants-chercheurs et enseignants hospitalo-universitaires, 259 enseignants 1^{er}/2^d degrés et 268 enseignants contractuels
- 1122 personnels BIATSS dont 189 personnels AENES, 390 personnels ITRF, 69 personnels des bibliothèques, 4 personnels médico-sociaux, 470 contractuels
- 2 450 intervenants extérieurs
- un patrimoine immobilier de 290 967 m² composés de 127 bâtiments.

LA SITUATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Hormis l'exercice 2016 qui avait été légèrement déficitaire, le résultat comptable de l'université de Franche-Comté est régulièrement bénéficiaire.

Le résultat de l'exercice clos au 31/12/2021 s'élève à 2,2 M€, un niveau sensiblement équivalent à celui de 2010, année de passage aux RCE. Tous les principaux indicateurs, fonds de roulement, niveau de trésorerie et solde budgétaire sont au vert.

Les produits comptabilisés en 2021 dépassent les 211 M€. Les subventions représentent presque 182 M€ des produits soit plus de 86 % des produits. La subvention pour charge de service publique atteint presque les 173 M€. Les droits d'inscription représentent 6 M€, tout comme la formation tout au long de la vie. Les recettes permettent de payer les charges liées au fonctionnement de notre université, qui s'élèvent à 209 M€.

La masse salariale représente 80 % soit 168 M€. Notre université a investi pour plus de 8 M€ dont la moitié a été financée par l'État et les collectivités territoriales.

Le maintien de résultats équilibrés sur les années à venir est une priorité pour garder la maîtrise des choix politiques et stratégiques en matière budgétaire. Cela permettra notamment de financer un ambitieux plan d'investissement au bénéfice de toute la communauté universitaire. Il est à souligner que les comptes de l'université sont certifiés sans réserves depuis 2010 par un cabinet de commissaires aux comptes (Deloitte depuis 2016).



UNIVERSITÉ BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

L'université de Franche-Comté est membre fondateur de Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC).

Communauté confédérale d'universités et d'établissements à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté, UBFC est implantée sur 13 sites. Son siège est à Besançon. Elle fédère 7 établissements : l'université de Bourgogne (uB), l'université de Franche-Comté, l'Université de technologie Belfort-Montbéliard (UTBM), l'École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon Supmicrotech - ENSMM, l'institut Agro Dijon, Burgundy School of Business (BSB), et Arts et Métiers campus de Cluny (ENSAM). Elle accueille plus de 60 000 étudiants et personnels et presque 9000 personnels.

Dans un esprit d'ouverture et de collaboration constructive, les établissements fondateurs ont décidé de transférer à UBFC un certain nombre de prérogatives. Dans le cadre de la stratégie de site, UBFC est en charge du projet de site pluriannuel et de la préparation du contrat pluriannuel conclu avec l'État. Au titre de la stratégie commune de recherche et de formation

des sept établissements membres, UBFC assure le portage et la coordination de projets structurants pour l'enseignement supérieur et la recherche en Bourgogne-Franche-Comté. L'ensemble des membres a adopté une même signature scientifique : tous les articles de recherche sont publiés sous l'étiquette UBFC. Les écoles doctorales sont désormais administrées par Université Bourgogne Franche-Comté. L'objectif est de constituer un puissant levier pour accroître l'attractivité territoriale en stimulant le développement socio-économique et culturel de la Bourgogne Franche-Comté. L'ambition d'UBFC est double : assurer ses missions pour un service public de proximité et de qualité, et accroître la visibilité nationale et internationale des établissements. Elle porte des projets structurants d'envergure.

L'université de Franche-Comté est partie prenante d'UBFC à laquelle elle contribue avec ses spécificités et sa propre identité.



LES PERSONNELS



LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

L'ACTIVITÉ D'ENSEIGNEMENT

Les enseignants-chercheurs sont recrutés sur un double profil d'enseignement et de recherche qui précise leur affectation à une filière d'enseignement et à une unité de recherche dans une ou plusieurs composantes de l'université de Franche-Comté.

LES OBLIGATIONS DE SERVICE STATUTAIRES

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique art.6.

- Elles comportent les obligations d'enseignement :
 - professeurs et maîtres de conférences : 192 h équivalent travaux dirigés
 - professeurs agrégés ou certifiés : 384 h
 - professeurs agrégés et certifiés en animation sportive : 384 h de TP
 - lecteurs : 200 h
 - ATER (attachés temporaires d'enseignement et de recherche) : 192 h, demi-service : 96 h
 - enseignants associés : 96 h
 - astronomes et physiciens : 64 h
 - enseignants invités : 20 h par mois
 - avenants d'enseignement à un contrat doctoral : 64 h
 - maîtres de langues : 192 h

Ces services sont répartis en 3 types d'enseignement :

- cours magistraux (CM)
- travaux dirigés (TD)
- travaux pratiques (TP)

Le service d'enseignement est de 128 h CM, 192 h équivalent TD ou TP, ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. L'heure de travaux pratiques équivaut désormais à une heure de travaux dirigés pour ce qui concerne les heures statutaires.

Ces dispositions sont applicables aux maîtres de conférences, professeurs des universités et professeurs associés ou invités à mi-temps ou temps plein, et aux doctorants contractuels.

L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ LABELLISÉE « HR EXCELLENCE IN RESEARCH »



En 2016, l'université a été lauréate d'un label délivré par la Commission européenne pour soutenir les institutions de recherche publiques et privées dans leur politique de ressources humaines. Celui-ci montre qu'elle suit les recommandations de la Charte européenne du chercheur, et du Code de conduite pour leur recrutement. Leur objectif : créer un environnement de travail favorable et stimulant pour les enseignants-chercheurs en promouvant une stratégie de ressources humaines (Human Resources Strategy for Researchers – HRS4R) et en améliorant les conditions de recrutement et de travail des enseignants-chercheurs.

Un employeur labellisé « HR Excellence in research » offre à l'enseignant-chercheur un environnement et des conditions de travail favorables et stimulants.

L'enseignant-chercheur a la garantie que :

- ses droits en tant que chercheur sont préservés,
- son expérience de mobilité est reconnue et valorisée,
- l'équilibre entre le travail et la vie privée est respecté,
- les pratiques de recrutement sont équitables et transparentes et les méthodes d'évaluation objectives.

C'est donc un véritable engagement de l'université vis-à-vis de ses enseignants-chercheurs.

Cette reconnaissance permet à l'université de promouvoir les bonnes pratiques de ressources humaines au sein de l'établissement (qualité jugée si importante qu'elle est devenue un critère pour l'obtention de financements européens), de développer son rayonnement international et contribue à la construction d'un espace européen de la recherche tourné vers l'excellence.

L'université de Franche-Comté est la deuxième université française à avoir obtenu ce label. Le premier cycle de la labellisation se termine en 2022 avec la fin du premier plan d'actions 2016-2022. Au total, ce sont 41 actions qui ont été entreprises dans le cadre du label avec un taux de réalisation de presque 90%.

L'une des forces de cette labellisation est qu'il s'agit d'un processus continu d'amélioration qui s'inscrit dans le temps. C'est pourquoi au terme de cette première étape, une demande de renouvellement a été formulée. Cette dernière est accompagnée, au même titre que la labellisation en 2016, d'un nouveau plan d'actions élaboré en concertation avec la communauté scientifique de l'établissement. Ce nouveau plan d'actions, composé de 15 actions, sera implémenté durant trois ans.





LES BIATSS

LES PERSONNELS DE RECHERCHE ET DE FORMATION, ITRF

La gestion des personnels administratifs de catégorie A et B relève du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Celle de catégorie C (ATRF) est dévolue aux établissements et au rectorat. Les fonctions de ces personnels sont classées en branches d'activités professionnelles (BAP) :

BAP A : Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement

BAP B : Sciences chimiques et sciences des matériaux

BAP C : Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique

BAP D : Sciences humaines et sociales

BAP E : Informatique, statistiques et calcul scientifique

BAP F : Culture, communication, production et diffusion des savoirs

BAP G : Patrimoine immobilier, logistique, prévention et restauration

BAP J : Gestion et pilotage

Ces BAP sont ensuite déclinées en familles professionnelles, puis en emplois-types.

LES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (AENES)

Ces personnels peuvent être indifféremment affectés dans tous les établissements relevant des ministères chargés de l'Éducation nationale, et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). La gestion des catégories A relève du ministère de l'Éducation nationale. Celle des catégories B et C dépend du rectorat.

LES PERSONNELS SOCIAUX ET DE SANTÉ

Ils doivent effectuer un volume annuel de 1593 heures, réparties de la façon suivante : 90 % en présence des étudiants et 10 % en dehors de leur présence. L'utilisation de ces 10 % est laissée à l'initiative de l'agent ; elle fait l'objet d'un bilan d'activité, individuel ou de service, en cohérence avec le volet santé du projet d'établissement. Cette répartition exclut toute compensation en cas de dépassement d'horaire. L'organisation annuelle s'effectue sur 38 semaines pour les médecins et personnels sociaux, et 36 pour les personnels infirmiers. Les congés doivent être pris durant les périodes d'absences des étudiants.

LES PERSONNELS DES BIBLIOTHÈQUES

Ces personnels sont affectés dans les bibliothèques et services communs de la documentation. Leur gestion relève du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

LES CATÉGORIES DE PERSONNELS

LES PERSONNELS TITULAIRES

Sauf dérogation prévue par une disposition législative, les emplois civils et permanents de l'État et de ses établissements publics à caractère administratif sont occupés soit par des fonctionnaires, soit par des fonctionnaires des assemblées parlementaires, des magistrats de l'ordre judiciaire ou des militaires dans les conditions prévues par leur statut (article 3 du titre 1^{er} du statut général des fonctionnaires. Loi n° 83-634 du 13/07/83). La fonction publique comprend :

- la fonction publique d'État ;
- la fonction publique territoriale qui concerne les communes, les départements et les régions ;
- la fonction publique hospitalière qui concerne notamment l'UFR Sciences de la santé.

LES PERSONNELS CONTRACTUELS

• Contrat à durée déterminée (CDD)

Des agents peuvent être recrutés dans plusieurs cas de figures :

- lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaire susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient (compétences techniques spécialisées ou nouvelles, lorsque l'employeur n'est pas en mesure de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire présentant l'expertise ou l'expérience professionnelle adaptée.
- lorsque l'emploi ne nécessite pas une formation statutaire donnant lieu à titularisation dans un corps de fonctionnaires.
- contractuel à temps incomplet (70% ou moins).
- en cas de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.
- pour assurer le remplacement momentané de fonctionnaires ou d'agents contractuels à temps partiels ou indisponibles en raison d'une absence pour raison de santé.
- pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activités.
- pour mener à bien un projet ou une opération identifiée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

• Contrat à durée indéterminée (CDI)

L'université de Franche-Comté peut établir, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, un contrat à durée indéterminée.



LES INTERLOCUTEURS EN RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Maison de l'Université

1 rue Claude Goudimel, 25030 Besançon CEDEX

Directrice RH :

Khayra Bouderbali

Directeur RH Adjoint :

Denis Caveribère

Assistante :

Sanâa Racine

tél. 50 26

drh@univ-fcomte.fr

Cheffe de projet SIHAM :

Claire Perrein

tél. 50 21

claire.perrein@univ-fcomte.fr

SERVICE DES PERSONNELS BIATSS

Responsable :

Anne Vuilleminot

tél. 50 11

anne.vuilleminot@univ-fcomte.fr

drh-service-biatss@univ-fcomte.fr

• Gestion des personnels titulaires

- > Estelle Fournier 50 22
- > Natacha Genty : 50 24
- > Virginie Henry : 50 78
- > Lucile Mouquod 50 28

• Gestion des personnels contractuels

- > Virginie Henry : 50 78
- > Thérèse Marie : 50 46
- > Émilie Regnaud : 50 23
- > Valentin Rosset : 50 24
- > Clémence Salina : 50 53

SERVICE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Responsable :

Véronique Curie

tél. 50 20

veronique.curie@univ-fcomte.fr

drh-service-enseignants@univ-fcomte.fr

• Gestion collective

- > Recrutements spécifiques, primes, avancements, congés pour recherche et conversions thématiques (CRCT), aménagements de services, délégation CNRS, conventions d'accueil des chercheurs étrangers émérités :
Nicolas Perbet : tél. 50 10
- > Secrétariat de direction, préparations des dossiers des instances, suivi des conventions, cumuls d'activité, suivi des campagnes de recrutements, organisation des commissions ad hoc :
Stéphanie K'bidi : tél. 58 32

• Gestion des intervenants extérieurs

Lydie Thevenot : tél. 50 12

Catherine Thirant : tél. 50 75

• Gestion individuelle

(gestion des carrières et rémunérations)

> Lydie Thevenot : tél. 50 12

> Céline Sorre : tél. 50 06

> Ophélie Goncalves : tél. 50 16

SERVICE RECRUTEMENT, ACCOMPAGNEMENT DES COMPÉTENCES ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Responsable :

Séverine Bilon : tél. 50 18

severine.bilon@univ-fcomte.fr

Chargée de développement des compétences et des parcours professionnels

Élise Barrot-Dumri : tél. 50 69

Chargée du recrutement et du développement des compétences :

Mahdya Debayle : tél. 95 02

Gestionnaire recrutement et formation

Nadia Benaich : tél. 57 09

drh-recrutements@univ-fcomte.fr

formation-permanente@univ-fcomte.fr

SERVICE PILOTAGE DE LA MASSE SALARIALE ET CONTRÔLE INTERNE RH

Responsable :

François Pardo : tél. 63 74

francois.pardo@univ-fcomte.fr

> Statistiques, requêtes

Agathe Lé : tél. 59 55

> Coordonnatrice paie

Sophie Guillaume : tél. 58 39

> Cheffe de projet SIHAM :

Claire Perrein tél. 50 21

SERVICE RETRAITES ET ACCIDENTS

Responsable :

Hélène Gautier : tél. 50 73

helene.gautier@univ-fcomte.fr

• Accidents du travail et maladies professionnelles

accident@univ-fcomte.fr

• Retraites

Bérengère Clerc : tél. 58 33

retraite@univ-fcomte.fr



SERVICE COMMUN D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE DES PERSONNELS

Directrice : En cours de nomination
Secrétariat : Marie-Ange Lainé
tél. 25 92
service.action.sociale@univ-fcomte.fr

SERVICE MÉDICO-PSYCHO-SOCIAL DU PERSONNEL

Psychologue du travail :
Floriane Mouget : tél. 61 36
floriane.mouget@univ-fcomte.fr

Assistante sociale :
Hind Lfraoui : tél. 66 32
hind.lafraoui@univ-fcomte.fr

Secrétariat :
Jennifer Bontent : tél. 69 90
jennifer.bontent@univ-fcomte.fr

• Se rapprocher du service médico-social pour les permanences

> 45 C avenue de l'Observatoire :
la semaine sur rendez-vous
tél. 66 32

Belfort

> IUT Belfort-Montbéliard, bureau Orientation stage
emploi, 1^{er} étage, bâtiment informatique
les 1^{er} et 3^e vendredis du mois de 8 h 30 à 11 h 30,
sur rendez-vous

Montbéliard

> UFR STGI, bureau Orientation stage emploi, 1^{er} étage,
bâtiment A les 1^{er} et 3^e vendredis après-midi
de 13 h 30 à 16 h 30, sur rendez-vous

Lons-le-Saunier

> Pas de permanence à Lons-Le-Saunier,
visite sur site à la demande

Vesoul

> Site universitaire, salle A 104, bâtiment A,
un mardi par mois sans rendez-vous de 9 h
à 11 h 30

- En dehors des permanences :
> Prendre rendez-vous directement au
03 81 66 66 32 ou par mail.
- Permanence de la psychologue :
Sites délocalisés, sur rendez-vous uniquement.

CORRESPONDANTS RH DANS LES COMPOSANTES

- UFR ST
16, route de Gray, 25030 Besançon Cedex
Françoise Bichet : tél. 62 02
Sylviane Poletti : tél. 62 01
- UFR SLHS
30, rue Mégevand, 25030 Besançon Cedex
Nadège Chèvre : tél. 53 02
Martial Cavatz : tél. 53 28
- UFR SJEPG
45 B, avenue de l'Observatoire, 25030 Besançon Cedex
Dominique Côte : tél. 67 41
Myriam Bridault : tél. 67 48
- UFR Sciences de la Santé
Hauts de Chazal, 25030 Besançon Cedex
Carole Cointeau : tél. 55 02
Valérie Bonnet : tél. 55 34
- UPFR des Sports
31, rue de l'Épitaphe, 25000 Besançon
Nathalie Menguy : tél. 67 81
Catherine Lacombe : tél. 67 44
- UFR STGI
4, place Tharradin, BP 71427, 25211 Montbéliard Cedex
Jessica Lannicelli : tél. 03 81 99 47 40
Isabelle Gester : tél. 03 81 99 46 32
- IUT de Besançon-Vesoul
30, avenue de l'Observatoire, BP 1559,
25009 Besançon Cedex
Marie-Louise Peccoux, tél. 68 25
Jacqueline Chaney, tél. 68 04

- IUT de Belfort-Montbéliard
19 avenue du Maréchal Juin, BP 527,
90016 Belfort Cedex
Lucas Barraux : tél. 03 84 58 77 93
Figen Basan : tél. 03 84 58 77 06

- INSPE de Franche-Comté
57 av. de Montjoux, 25042 Besançon Cedex
Romain Carré : tél. 03 81 65 71 01
Sylvie Paprocki : tél. 03 81 65 71 69

- Observatoire
41 bis, avenue de l'Observatoire,
BP 1615 - 25000 Besançon
Florence Pretot : tél. 69 05

- CLA
6, rue Gabriel Plançon,
25030 Besançon Cedex
Emmanuelle Micallef : tél. 52 10
Nadia Zaki : tél. 52 44

- SCD
Besançon
20 rue Ambroise Paré, BP 1057,
25001 Besançon Cedex
Philippe Colombet : tél. 20 52
Marie Rault : tél. 20 55

Le service commun de la documentation a une
structure multi-sites (bibliothèques universitaires)

- Besançon
- Belfort
- Montbéliard
- Vesoul

Attention, des changements dans les noms des personnels
sont possibles. Les informations sont à jour sur le site
intranet : intranet.univ-fcomte.fr

LE STATUT



LES OBLIGATIONS ET LES DROITS

Les personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ont les mêmes droits et obligations que l'ensemble des fonctionnaires.

OBLIGATIONS

• Cumul d'activité

Ce cumul est encadré juridiquement et doit être compatible avec l'activité professionnelle principale.

• Secret professionnel et discrétion professionnelle

Les personnels sont tenus au secret professionnel. Ils doivent faire preuve de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

• Réserve

Les personnels doivent faire preuve de réserve dans la manifestation de leurs opinions.

• Exécution des tâches

Les personnels sont responsables de l'exécution des tâches qui leur sont confiées. Ils doivent faire preuve d'assiduité et de ponctualité dans l'exercice de leurs fonctions. Ils doivent se conformer aux instructions de leurs supérieurs hiérarchiques, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public, et sous réserve de l'exercice du droit de retrait. Toute faute commise dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions les expose à une sanction disciplinaire et à des peines prévues par la loi pénale.

• Obligation de résidence des enseignants

Les enseignants-chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles peuvent toutefois être accordées par le président dans les limites compatibles avec les besoins de service (article 5 du décret 84-431 du 6/06/84 modifié).

DROITS

• Liberté d'opinion

Aucune discrimination ne peut être faite en fonction de l'appartenance ethnique, des opinions politiques, syndicales, religieuses, philosophiques et du sexe. La liberté d'opinion est assurée (en faisant preuve de réserve).

• Droit syndical et droit de grève

Ils peuvent être exercés librement dans le cadre des lois qui les réglementent.

• Droit de retrait

Il constitue, pour un agent, le droit de se retirer d'une situation de travail présentant un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé.

• Protection des fonctionnaires

Les agents bénéficient d'une protection contre les menaces, violences, voies de fait, risques, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions.

• Consultation des instances

Par l'intermédiaire de délégués siégeant dans les organismes consultatifs, les fonctionnaires sont consultés sur l'organisation et le fonctionnement des services publics, l'élaboration des règles statutaires, l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière, la définition et la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient.

• Dossier personnel et confidentiel

Chaque dossier personnel contient notamment :

- les pièces administratives indispensables au recrutement, fournies par les personnes concernées ;
- les décisions qui les concernent et qui varient selon la qualité de fonctionnaire ou d'agent non titulaire (exemple : arrêté de nomination, de titularisation, de promotion de grade et d'échelons, fiches de notation, affectations, dossier médical, de retraite...)
- le compte rendu de l'entretien professionnel.

En cas de mutation des fonctionnaires, le dossier peut être transmis à la nouvelle collectivité ou établissement public.

• Accès au dossier

Conformément à la réglementation en vigueur, tout personnel a la possibilité de le consulter à la direction des ressources humaines, sur demande écrite adressée à la présidente de l'université.

• Droit à la formation

Les personnels peuvent bénéficier d'actions de formation (Loi 2007-148 du 2/02/07 de modernisation de la fonction publique avec un décret d'application n° 2007-1470 du 15/10/07 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État, et décret d'application n° 2007-1942 du 26/12/07 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'État).

LES RÉMUNÉRATIONS, AIDES ET PRISES EN CHARGE

TRAITEMENTS

Les traitements sont fixés en fonction de l'indice nouveau majoré (INM), de la situation de famille et des primes spécifiques à chaque corps.

SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT (SFT)

La mise en place du SFT fait suite à la transmission des documents justificatifs par l'intéressé(e), y compris lors de son installation à la suite d'une mutation. Ce SFT peut être versé par l'université à compter du mois suivant la naissance d'un enfant. Les justificatifs à fournir sont les suivants :

- acte de naissance de l'enfant,
- attestation de l'employeur de l'autre parent précisant qu'il ne verse aucun supplément familial de traitement,
- certificat de scolarité (pour les enfants scolarisés de 16 à 20 ans). Le versement du SFT s'arrête à la fin de la scolarisation du ou des enfants, et/ou le mois précédant le vingtième anniversaire de l'enfant.

SITUATION FAMILIALE

Il est impératif de signaler rapidement au service gestionnaire tout changement intervenant dans votre situation familiale et de fournir les documents correspondants : actes de mariage, de séparation, de divorce, déclaration de grossesse, extrait d'acte de naissance, interruption de scolarité de votre (vos) enfant(s) à la rentrée scolaire ou en cours d'année, fin de contrat d'apprentissage, changement d'adresse, RIB.

COUVERTURE SOCIALE

Que vous adhériez ou non à une complémentaire santé, c'est la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) qui est votre caisse primaire d'assurance maladie. C'est à elle que vous devez vous adresser pour toute question relative à votre couverture sociale obligatoire.

PARTICIPATION À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Vous pouvez bénéficier d'une participation de 15€ mensuels en adressant votre demande accompagnée de l'attestation de votre mutuelle.

INDEMNITÉ DE TÉLÉTRAVAIL :

L'allocation forfaitaire est versée aux agents qui exercent leurs missions en télétravail suivant l'accord mis en place à l'université.

Le montant de l'indemnité est fixé à 2,50€ par journée de télétravail effectuée dans la limite de 220€ /an. Le versement est trimestriel.

FRAIS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

Cette indemnité, forfaitaire, est versée sous certaines conditions :

- en cas d'affectation définitive qui entraîne un changement de résidence administrative et de résidence familiale,
- après une présence de cinq ans dans un poste, qui peut être réduite à trois ans si le fonctionnaire obtient sa première mutation dans le corps ou lorsque le précédent changement de résidence résultait d'une promotion de grade ou d'un cas assimilé à une promotion. Les dossiers sont instruits par les services de l'université après réception des pièces produites par l'intéressé(e). La mise en paiement est effectuée par les services du Rectorat.

CUMUL DE FONCTIONS ET DE RÉMUNÉRATIONS

Les fonctionnaires exceptionnellement amenés à effectuer quelques heures de travail en plus de leurs obligations de service, et d'une nature différente des fonctions qui leur sont habituellement confiées, doivent demander préalablement par écrit une autorisation de cumul. Cette autorisation conditionne la mise en paiement de la rémunération. Ces cumuls seront effectués en dehors des heures de service et/ou sur des jours de congé et ne peuvent dépasser un volume annuel de 64 heures équivalent TD.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT

Le décret 2010-676 prévoit la prise en charge partielle du titre d'abonnement de transports publics correspondant aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail. Pour bénéficier de ce remboursement qui figurera sur le bulletin de salaire, il faut fournir :

- le formulaire de demande de remboursement complété ;
- le titre de transport (original ou photocopie) ;
- l'original de votre justificatif de paiement.

FORFAIT MOBILITÉ DURABLE

Il permet d'indemniser le trajet quotidien entre le domicile et le lieu de travail des agents se déplaçant en covoiturage ou à vélo.

Afin de pouvoir disposer de ce dispositif, la durée minimale d'utilisation d'un de ces moyens de transports est fixée à 100 jours. Le montant annuel du forfait est fixé à 200€..



LES HORAIRES DE TRAVAIL ET LES CONGÉS

Le volume annuel de travail est de 1607 heures pour un temps complet, dont 14 heures de fractionnement (décret du 26/11/2004).

ORGANISATION HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL

Les horaires, emplois du temps et heures supplémentaires des personnels, ainsi que les modalités du temps de travail s'effectuent en accord avec le responsable hiérarchique.

À chaque rentrée universitaire, et en accord avec l'arrêté visé en commission paritaire d'établissement (CPE), chaque personnel doit définir avec son responsable de service :

- le volume horaire hebdomadaire le mieux adapté à sa charge réelle de travail moyenne sur l'année universitaire parmi les cinq possibilités offertes (voir tableau ci-contre).
- les modalités d'application : horaires fixes ou variables, coupure méridienne.

• Flexibilité d'une demi-journée supplémentaire

Par un arrêté de l'université de Franche-Comté, les personnels à 90 % et 100 % peuvent avoir une flexibilité d'aménagement dans leur emploi du temps et libérer une demi-journée supplémentaire dans la semaine, tout en respectant l'horaire hebdomadaire choisi et une présence obligatoire sur 5 jours.

Cependant, cette mesure doit rester neutre dans la détermination du droit à congés. En effet, si un personnel pose une demi-journée de congé en complément de cette demi-journée de flexibilité, c'est bien la valeur d'une journée entière de congé qui sera décomptée. Ceci ne crée pas d'injustice puisque toutes les heures travaillées font l'objet d'un décompte.

N.B. : chaque demi-journée de travail inclut obligatoirement une plage fixe : 9 h-11 h ou 14 h-16 h, et chaque journée de travail inclut obligatoirement les deux plages fixes.

VOLUME HORAIRE TEMPS COMPLET

Volume hebdomadaire de travail effectif	Horaire journalier	Volume annuel	Nombre de semaines travaillées
36 h 52	7 h 22	1593 h	43 semaines + 1 jour
37 h 11	7 h 26	1607 h	43 semaines + 1 jour
37 h 32	7 h 30	1607 h	42 semaines + 4 jours
38 h 04	7 h 36	1607 h	42 semaines + 1 jour
38 h 26	7 h 41	1607 h	41 semaines + 4 jours

N.B. : Le volume hebdomadaire comprend 20 minutes de pause pour toute journée qui atteint 6 heures de travail effectif (décret du 25/08/2000). Durant cette pause, unique dans la journée, la présence au poste de travail est facultative.

TEMPS PARTIEL

Quotité	Volume annuel dont 14 h de fractionnement
90	1446 h
80	1286 h
70	1125 h
60	964 h
50	803 h 30

Les 14 heures de fractionnement ne sont pas proratisées et restent identiques, que ce soit pour un temps complet ou un temps partiel.

DÉCOMPTÉ D'HEURES DE TRAVAIL ET JOURS DE CONGÉ POUR LES PERSONNELS BIATSS

À chaque rentrée universitaire, les personnels BIATSS de l'université doivent obligatoirement saisir leur horaire quotidien dans un fichier Excel qui permet le calcul automatique de l'horaire hebdomadaire travaillé, le cumul annuel et le décompte des congés.

Celui-ci contient une feuille par mois avec un tableau horaire par semaine. Vous avez la possibilité d'inclure ou non une pause de 20 minutes dans vos horaires quotidiens de travail.

LE DÉCOMPTÉ DES CONGÉS ANNUELS

Le droit aux congés annuels est de 25 jours, auxquels s'ajoutent 20 jours d'ARTT pour tous les personnels BIATSS présents plus de 10 mois dans l'université.

À ces 45 jours s'ajoutent 2 jours de fractionnement à partir de 37 h 11 hebdomadaires, selon la réglementation des jours de fractionnement : ces jours doivent être comptabilisés pour un volume de 14 heures, par exemple 2 fois 7 heures.

Les congés annuels des personnels contractuels de moins de 10 mois s'élèvent à 2,5 jours de congé par mois de présence et 35 heures hebdomadaires.

CONGÉS ET AUTORISATIONS D'ABSENCE :

Les agents peuvent bénéficier des congés :
liés à l'arrivée d'un enfant : congé de maternité, d'adoption, de paternité et d'accueil d'un enfant, de congé parental, de présence parentale, de proche aidant, congé de solidarité familiale, congé bonifié, et d'autorisations d'absence : pour événement familial (Mariage, pacs, décès d'un proche), congés de garde d'enfants malade ou garde occasionnelle, congés pour concours. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter votre relais RH.



DÉCOMPTE DES JOURS ISSUS DE L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Sur les cinq possibilités d'horaire hebdomadaire proposées, trois formules permettent de dégager des jours de congé supplémentaires au titre de l'ARTT : ils s'ajoutent donc aux 45 jours de congé définis.

Conformément à la réglementation, dans le cas où un personnel est absent pendant l'année de référence pour raison de santé* le nombre de jours de congé sera réduit, sans pouvoir être inférieur au nombre de jours de congé légal.

Un quotient de réduction est calculé en fonction du nombre de jours ARTT dégagés par l'organisation du travail.

* Congé ordinaire de maladie, congé de longue maladie, congé de longue durée, congé de grave maladie, congé pour maladie professionnelle, congé pour accident de service ou de trajet.

TEMPS COMPLET : RÉCAPITULATIF DES CONGÉS / JOURS D'ARTT

Horaire hebdo 100 % proratisé*	Jours de congés	Jours fractionnement	Jours d'ARTT supplémentaires	Total congés
36 h 52	25	0 h	20	45
37 h 11	25	14 h	20	45
37 h 32	25	14 h	22	47
38 h 04	25	14 h	25	50
38 h 26	25	14 h	27	52

* horaires tenant compte des jours fériés.

Temps partiel :

Le total des congés doit être proratisé dans les proportions identiques à celles du temps de travail.

COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Les personnels BIATSS titulaires et non titulaires présents depuis au moins un an de manière continue dans l'établissement peuvent ouvrir un compte épargne temps (CET) s'ils ont effectué au minimum une année de service public en continu. Dans certaines conditions, les jours épargnés peuvent être indemnisés.

Un agent à temps complet peut ainsi épargner jusqu'à 25 jours de congé par an, à condition d'avoir consommé au moins 20 jours de congé.

La présidente de l'université accorde ou non l'inscription des jours demandés, après visa du directeur de composante ou du chef de service qui atteste la répartition des congés. Toute demande d'alimentation du CET doit être motivée et accompagnée du tableau Excel des horaires de travail de l'année universitaire précédente.

ORGANISATION D'ASTREINTE

Des périodes d'astreinte peuvent être définies pour les gardiens, en semaine, la nuit, le samedi, le dimanche et les jours fériés, en fonction des nécessités du service. L'astreinte peut concerner plusieurs composantes pour permettre un tour de rôle entre les personnels.

Pour les personnels logés par NAS (nécessité absolue de service), l'astreinte ne donne pas lieu à compensation. Seules les interventions pendant l'astreinte donnent lieu à une majoration de temps de 1,5. (décret 2002.79 du 15/01/2002).

CONGÉS MALADIE

Tout congé maladie doit être justifié par un certificat médical adressé à la présidente de l'université dans un délai de 48 heures, sous couvert du chef de service et accompagné d'un imprimé de demande de congé, disponible au service du personnel et sur l'intranet.

ACCIDENTS DE TRAVAIL OU DE TRAJET POUR LES PERSONNELS TITULAIRES

La consultation d'un médecin et la déclaration doivent être effectuées dans les 48 heures après l'accident. Le dossier de déclaration est à retirer auprès du service RH de votre composante. Une feuille de frais vous sera délivrée pour ne pas avoir à avancer les frais. L'ensemble des documents devra être complété pour instruction du dossier. Vous pouvez vous référer à la procédure sur l'intranet rubrique hygiène-sécurité > procédure.

- Hélène Gautier : tél. 50 73 / accident@univ-fcomte.fr

ACCIDENTS DE TRAVAIL OU DE TRAJET POUR LES PERSONNELS CONTRACTUELS

Il est obligatoire d'envoyer la déclaration d'accident dans les 48 heures en recommandé avec accusé de réception à la caisse primaire d'assurance maladie. Le dossier de déclaration est à retirer auprès du service RH de votre composante. Une feuille de frais vous sera délivrée pour ne pas avoir à avancer les frais. L'ensemble des documents devra être complété pour instruction du dossier. Vous pouvez vous référer à la procédure « PROC_ACC2 » sur l'intranet, rubrique hygiène-sécurité > procédure.

- drh-service-biatss@univ-fcomte.fr

DÉPLACEMENTS ET MISSIONS

Pour tout déplacement dans le cadre de leurs missions en France ou à l'étranger, les agents doivent, au préalable, faire signer un ordre de mission et les protocoles qui peuvent y être associés (ex: protocole de vaccination pour certains pays). En cas de déplacements avec leur véhicule personnel, même dans la ville d'affectation, les agents doivent penser à souscrire l'extension de garantie « trajet professionnel » dans leur contrat d'assurance auto.



LE HANDICAP

L'université de Franche-Comté s'est engagée dans une politique de recrutement, d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Cette politique s'adresse :

- aux personnels nouvellement recrutés dont le handicap peut nécessiter la mise en place de mesures particulières dès leur affectation, afin de leur permettre d'exercer normalement leurs fonctions :
- aux personnels déjà en poste détenteur d'une RQTH (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé). Il s'agit également d'aider les personnes qui rencontrent des difficultés dans le cadre de leur activité professionnelle, à la suite d'un accident, d'une maladie ou dont l'état de santé a pu évoluer défavorablement depuis leur affectation. L'université doit leur permettre de continuer à exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions possible, en leur proposant des solutions adaptées à leurs besoins.

Différents types d'aménagements prévus par la réglementation peuvent être proposés aux personnels qui se trouvent confrontés à une situation de handicap ou d'inaptitude. Ces aménagements peuvent concerner leur poste de travail mais également leurs conditions de travail au sens large, ce qui inclut aussi bien des aménagements d'horaires que le mode de transport domicile-travail, l'achat de prothèses auditives...

Ces personnels peuvent également, sous certaines conditions, faire valoir des droits, tels que le temps partiel de droit, une priorité pour les mutations (sous réserve d'un avis du médecin de prévention attestant que cette demande a bien pour objet une amélioration des conditions de vie), une bonification supplémentaire sur les chèques-vacances (majoration de 30 % de la bonification accordée par l'État), des conditions avantageuses de départ à la retraite, des formations d'adaptation au handicap si celui-ci est survenu en cours de carrière.

En cas d'inaptitude aux fonctions, des bilans de compétences et des formations spécifiques peuvent être proposés en vue d'une éventuelle reconversion. Pour pouvoir bénéficier de ces aides, il est toutefois indispensable que la personne se fasse connaître auprès :

- du médecin de prévention : en cours de recrutement
 - de l'assistante sociale / référente handicap
- Hind Lafraoui : tél. 66 32

Ils sont à sa disposition pour répondre à ses questions et examiner avec elle les différentes possibilités qui lui sont offertes.

L'entretien que le personnel peut solliciter ne requiert aucun engagement préalable de sa part et cette démarche s'inscrit et demeure dans un cadre strictement confidentiel.



L'ADMISSION À LA RETRAITE

Toute pension de retraite doit être demandée par le fonctionnaire concerné.

Dans le cadre de la réforme des retraites, une estimation indicative globale (EIG) est envoyée à chaque personnel à ses 55 ans. Ce document comporte un relevé complet de carrière et une estimation du montant de la pension.

Au moins 6 mois avant son départ, tout fonctionnaire doit faire sa demande de retraite en ligne sur le site www.ensap.gouv.fr (espace numérique sécurisé de l'agent public) sur www.info-retraite.fr (pour les polypensionnés). Le ministère, le rectorat ou l'université de Franche-Comté établit ensuite un arrêté de radiation des cadres à la date choisie par l'agent.

Un mois avant son départ, le fonctionnaire reçoit un titre de pension et une déclaration de mise en paiement.

ACCOMPAGNEMENT



LES SOURCES D'INFORMATION

ENT

Votre espace numérique de travail, un bureau virtuel personnalisé.

L'ENT est un portail internet dédié aux utilisateurs déclarés dans l'annuaire d'établissement. Il regroupe en un seul lieu les accès aux services numériques proposés par l'université : messagerie, annuaire, échange de documents, suivi administratif (carrière, gestion des congés, frais de missions). Et selon votre profil : applications métiers, plateforme pédagogique, emploi du temps... Vous pourrez également y consulter les annonces universitaires. L'ENT est accessible à partir de n'importe quelle connexion internet.

MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE ET ANNUAIRE D'ÉTABLISSEMENT

Vous êtes nouveau personnel, activez votre compte à l'adresse suivante :

www.annuaire.univ-fcomte.fr/activationMail/demActiverMail.php, en vous munissant de votre numéro SIHAM.

Une fois votre compte activé, le mot de passe unique que vous aurez choisi permettra de vous connecter à votre compte Sésame depuis l'intérieur ou l'extérieur de l'université et d'accéder à l'annuaire, à votre messagerie électronique, à l'intranet, à l'ENT, à la plateforme d'enseignement en ligne, au Wifi...

La redirection de vos courriels est possible mais l'université communique exclusivement sur votre adresse professionnelle prenom.nom@univ-fcomte.fr.

Il existe des listes de diffusion ciblées qui permettent de transmettre certaines informations administratives (par exemple les circulaires adressées aux directeurs et chefs de services).

L'INTRANET

L'intranet est un site permettant d'accéder à tous les documents officiels de travail des services de l'université.

www.intranet.univ-fcomte.fr

BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES (BU)

Vous pouvez vous inscrire gratuitement dans les BU.

Le réseau des dix bibliothèques universitaires du Service commun de la documentation (SCD) se déploie à Besançon, Vesoul, Belfort, Montbéliard et Lons-le-Saunier. Les BU proposent plus de 900 000 documents imprimés à emprunter. Le site du SCD vous permet d'accéder aux ressources documentaires en ligne auxquelles l'université est abonnée (accès sur authentification avec vos identifiants ENT). Au sein de cette offre pluridisciplinaire dédiée à la pédagogie et à la recherche, plusieurs ressources sont précieuses pour les personnels administratifs (bases de données juridiques, presse, etc.). Le SCD diffuse également sur son site les thèses en ligne soutenues dans l'établissement et propose pour les personnels scientifiques de l'université, une dizaine de cours en accès libre sur Moodle : recherche de publications, moteurs spécialisés, identité numérique du chercheur, archives ouvertes, veille, dépôt et diffusion des thèses, Zotero : www.moodle.univ-fcomte.fr

Les BU sont aussi un appui à la pédagogie et à la recherche. À Besançon, de juillet 2021 au printemps 2023, la BU Sciences Sport sera fermée pour devenir un Learning centre, plus d'informations sur le site scd.univ-fcomte.fr

ACTUALITÉ UNIVERSITAIRE

• actu.univ-fcomte.fr, le site dédié à l'actualité universitaire :

Construit sur le modèle des sites d'information généralistes et à destination du grand public, ce site est la vitrine des actualités de l'université, qu'il s'agisse de recherche, de formation, de vie étudiante... Y sont publiés diverses formes d'articles (texte, vidéo, son, traitement en images...) Sa partie « agenda » annonce tous les événements culturels, sportifs, scientifiques et autres manifestations à venir.

• Les annonces internes

Pour l'information administrative ou qui concerne exclusivement les personnels, l'ENT comporte un canal d'annonces où des informations sont publiées régulièrement. Tous les services de l'université disposent d'un accès pour saisir eux-mêmes des annonces.

• Le journal « En Direct »

« En Direct », journal de la recherche et du transfert de l'Arc jurassien, a pour objet de mieux faire connaître le potentiel universitaire en matière de recherche, de formation et de transfert auprès du monde socioéconomique en général, et des dirigeants d'entreprises en particulier. Bel exemple de partenariat entre différents établissements d'enseignement supérieur et de recherche de l'Arc jurassien, ce journal est édité tous les deux mois en version papier et électronique, avec possibilité d'abonnement gratuit : www.endirect.univ-fcomte.fr

Sites utiles

- L'académie de Besançon : www.ac-besancon.fr
- Le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : www.education.gouv.fr et www.enseignementsup-recherche.gouv.fr
- L'Onisep : www.onisep.fr
- Le Journal officiel : www.journal-officiel.gouv.fr
- Le Bulletin officiel : www.bulletin-officiel.gouv.fr



L'IMPRIMERIE CENTRALE DE L'UNIVERSITÉ

Elle propose différents services aux personnels et aux étudiants :

- copie et impression (noir et blanc/couleur) :
- impression de brochures, flyers, dépliants, thèses, rapports, mémoires, cartes de visite et correspondance
- impression grand format (affiches, posters, roll-up, banderole)
- plastification, reliure, spirale, dos carré collé ou agrafé
- numérisation, gravure CD

Campus de la Bouloie

16 route de Gray, 25 000 Besançon,

Yann Henry : tél. 55 33

imprimerie.ufc@univ-fcomte.fr

Ouverture : de 8 h 30 à 17 h

LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCHE-COMTÉ (PUFC)

Les PUFC éditent les travaux des doctorants, des enseignants et des chercheurs de toute la communauté scientifique. Leur politique éditoriale est fondée sur l'ouverture pluridisciplinaire et la rencontre avec le lectorat universitaire. Les ouvrages et revues publiés sont vendus en ligne (PUFC, Cairn, Open Edition Journals et Books, Mersenne), et diffusés en librairies.

PUFC

tél. 59 70

presses-ufc@univ-fcomte.fr

pufc.univ-fcomte.fr

LA FORMATION DES PERSONNELS

Les personnels de l'université peuvent bénéficier de l'offre de formation pour renforcer leurs compétences ou en développer de nouvelles.

Le projet d'établissement de l'université a fixé 3 grands axes prioritaires pour définir son plan de formation :

- la **préparation aux concours**, pour permettre la stabilisation des personnels contractuels et la promotion et l'avancement des personnels titulaires.
- l'**hygiène et la sécurité**, pour assurer la protection et la sécurité de ses personnels.
- les **systèmes d'information et de gestion** pour proposer des formations aux nouvelles technologies d'information et de gestion à ses personnels.

En complément des formations proposées par l'université de Franche-Comté dans le cadre du plan de formation, les personnels ont la possibilité d'accéder à certaines actions du MESRI réservées plus particulièrement aux cadres supérieurs ainsi qu'aux ateliers du Réseau des Écoles de Service Public (RESP). Ils peuvent également participer à certaines actions offertes par le CNRS. Dans tous les cas, les personnels doivent valider leur inscription auprès du service de recrutement, accompagnement des compétences et des parcours professionnels de l'université en informant également le relais RH.

Pour accompagner vos projets professionnels de façon personnalisée auprès du CNED, IPAG, IRA..., vous pouvez contacter la responsable du service pour connaître la procédure ou pour prendre rendez-vous pour un entretien de formation.

Retrouvez toutes les informations utiles sur le site intranet de l'université, rubrique ressources humaines > service recrutement, accompagnement des compétences et des parcours professionnels (RACPP).

SERVICE RECRUTEMENT, ACCOMPAGNEMENT DES COMPÉTENCES ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Responsable : Séverine Bilon, tél. 50 18

Chargée du recrutement et du développement des compétences

Annick Sauget, tél. 50 47

annick.sauget@univ-fcomte.fr

Chargée de développement des compétences et des parcours professionnels

Élise Barrot-Oumri, tél. 50 69

elise.barrot@univ-fcomte.fr

Gestionnaire formation

Nadia Benaïch : tél. 59 34

nadia.benaich@univ-fcomte.fr

LE SERVICE DE LA PÉDAGOGIE POUR LES FORMATIONS ET LA CERTIFICATION (SUP-FC)

Le SUP-FC est un service commun de l'université de Franche-Comté et a trois missions principales : l'accompagnement pédagogique, l'enseignement à distance et la certification.

S'adressant à l'ensemble des enseignants et enseignants chercheurs de l'université, le Centre d'Accompagnement Pédagogique (CAP) dynamise les transformations pédagogiques et numériques.

Avec l'enseignement à distance, les étudiants bénéficient de l'expertise de l'équipe du Centre de Télé-enseignement Universitaire (CTU) pour suivre leur scolarité.

Par ailleurs, les étudiants complètent leurs parcours par des certifications reconnues dans le milieu professionnel, proposées par le Centre de Certification (CdeC). Le SUP-FC possède également un centre de langue appelé CeLaB, ouvert aux étudiants en licence, en licence professionnelle, master et doctorat de l'université de Franche-Comté et plus particulièrement aux composantes présentes sur le campus de la Bouloie. Véritable laboratoire pour s'exercer à la pratique des langues, cet espace vous accueillera dans une ambiance très chaleureuse.

Fabrice Bouquet

tél. 58 76

sup-fc@univ-fcomte.fr



LA PROTECTION ET LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS

• Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Créé selon le décret n° 2012-571 du 24/04/2012 et le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, il se réunit au minimum trois fois par an. Il est composé de 9 membres titulaires et autant de suppléants désignés par les organisations syndicales des personnels, de son président, du directeur général des services (DGS), du médecin de prévention, et du conseiller de prévention. Dans sa composition élargie, il comprend aussi 3 membres désignés par les organisations syndicales des étudiants et le directeur du service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS). Le CHSCT a pour mission de s'assurer de la sécurité des agents et des usagers fréquentant l'université, et de contribuer à l'amélioration des conditions de travail. Pour cela, il procède à des enquêtes en cas d'accident de service ou de maladie professionnelle. Il est consulté sur le contenu de tous les documents se rattachant à sa mission (règlements et consignes relatifs à la sécurité) et prend connaissance des remarques consignées dans les registres santé et sécurité au travail. Il examine les rapports annuels établis par le conseiller de prévention. Il est informé des observations des inspecteurs santé et sécurité au travail. Il doit être consulté sur les projets d'aménagements. Il propose au Comité technique (CT) toute disposition destinée à promouvoir la formation et contribuant à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité, et analyse les risques auxquels sont exposés les personnels. Le rapport annuel du CHSCT est débattu au CT puis présenté au Conseil d'administration (CA). Les procès-verbaux (PV) sont en ligne sur le site intranet à la rubrique hygiène et sécurité. Les relevés de délibération sont affichés sur les panneaux d'affichages légaux dans les composantes.

Ingenieur et chef du service hygiène et sécurité :

Grégory Cuvelier : tél. 6117 / 06 98 93 76 30

gregory.cuvelier@univ-fcomte.fr

1, rue Claude Goudimel, 25030 Besançon cedex

• Les assistants de prévention

Sur le terrain, les assistants de prévention sont le relais du conseiller de prévention.

Les assistants de prévention, au nombre d'une centaine, sont désignés dans chaque composante et chaque laboratoire par les directeurs. La liste des assistants de prévention peut être consultée sur le site intranet de l'université, rubrique hygiène-sécurité. Ils sont chargés de :

- participer au déploiement de la politique de prévention mise en œuvre par le service hygiène et sécurité ;
- guider les visites du conseiller de prévention, des membres du CHSCT, du médecin de prévention ;
- surveiller et analyser les situations à risques dans leur service ou laboratoire ;
- informer les nouveaux arrivants (consignes de sécurité incendie, consignes aux postes...) ;
- renseigner le service hygiène et sécurité sur les accidents ou incidents ;
- participer à l'organisation des secours, à l'évaluation des risques au poste de travail ;
- tenir le registre santé et sécurité au travail dans leur service, composante ou laboratoire.

• Les registres santé et sécurité au travail

Chaque personnel peut poser des questions concernant l'hygiène-sécurité ou signaler des anomalies en utilisant le registre santé et sécurité au travail. Ces registres existent dans tous les bâtiments de l'université et dans de nombreux services sur support imprimé. Vous pouvez également noter vos remarques dans l'ENT (onglet Tickets - SOS, rubrique hygiène et sécurité). Qu'elles soient notées sur l'un ou l'autre des supports, les remarques ont la même valeur. Ces remarques inscrites doivent être prises en compte par les laboratoires ou composantes pour être traitées et sont présentées à chaque réunion du CHSCT.

• Les registres d'alertes : danger grave et imminent, alerte environnementale

Ces registres permettent à tout personnel d'alerter, via un membre du CHSCT, le conseiller de prévention et la présidente sur un risque particulièrement important. En cas de danger grave et imminent pour sa vie, le personnel peut utiliser son droit de retrait. Il devra sécuriser la zone dangereuse en interdisant son accès avant d'aller inscrire ce danger grave et imminent sur le registre détenu par la direction de sa composante (plus d'information sur l'intranet, rubrique hygiène et sécurité).

• L'évaluation des risques aux postes de travail

L'évaluation écrite des risques aux postes de travail est rendue obligatoire par l'article R4121-1 du Code du travail depuis 2001. Cette évaluation est en partie réalisée à l'université, certains laboratoires ou services étant très actifs dans leur élaboration. Elle est consultable en ligne sur l'ENT, rubrique documents, espaces partagés : « document unique d'évaluation des risques professionnels ».

Cette évaluation doit être mise à jour lors de tout changement (nouveau personnel, nouvelle activité, suppression de produit, nouveau produit, modification du process...) et au minimum une fois par an. Le document unique recense tous les risques présents dans l'unité de travail, ainsi que le programme d'actions retenues pour améliorer, dans les meilleurs délais, les risques listés dans ce document.

Chacun peut signaler des risques à son directeur, son assistant de prévention ou au service hygiène et sécurité afin d'avoir un document le plus complet possible. L'objectif est d'informer au mieux les personnels sur les risques et les moyens de prévention à mettre en œuvre pour, à terme, réduire le nombre d'accidents et de maladies professionnelles.

• Information hygiène et sécurité

Des conseils et recommandations sont régulièrement envoyés à vos assistants de prévention par le service hygiène et sécurité.

• L'inspection santé et sécurité au travail

L'université de Franche-Comté est rattachée au corps d'inspection du ministère. Ces inspecteurs visitent les universités régulièrement. Leur mission est de contrôler les conditions d'application des règles et de proposer aux chefs d'établissement toute mesure qui leur paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels. Les conclusions de leurs visites sont présentées au CHSCT.

• Les sauveteurs secouristes du travail

Vous trouverez sur le site intranet de l'université, à la rubrique hygiène sécurité, la liste des personnels sauveteurs secouristes du travail (SST), leur localisation et leur numéro de téléphone pour les joindre rapidement en cas de nécessité.

LA SANTÉ AU TRAVAIL

Le service médico-psycho-social est composé d'un médecin, d'une assistante sociale, d'une psychologue du travail et d'une assistante secrétaire.

Il a été créé d'une part pour répondre aux réglementations qui encadrent la santé au travail et d'autre part, afin d'accompagner les personnels pour faire face à des difficultés d'ordre professionnelles ou personnelles. L'équipe vous reçoit en toute confidentialité, dans le respect de la personne, des règles de déontologie et du secret professionnel.

• **L'accompagnement social en faveur des personnels**
Au carrefour de la sphère professionnelle et de la vie privée, l'accompagnement social est spécialisé dans le domaine du travail. Il s'adresse à l'ensemble des personnels de l'université, en activité ou à la retraite. L'assistante sociale peut intervenir dans plusieurs domaines :

- professionnel : difficultés liées à l'environnement de travail, reclassement, reconversion, préparation à la retraite, etc.
- santé : reprise de travail consécutif à un arrêt maladie, invalidité ;
- handicap : aménagement de poste ;
- familial et personnel : séparation, décès, accès aux droits ;
- économique : difficultés financières, gestion budgétaire, surendettement.

L'action s'articule autour d'une concertation privilégiée avec tous les acteurs de l'institution (ressources humaines, services de gestion, encadrement, CHSCT, etc.) et l'ensemble des partenaires et organismes relais de proximité (MGEN, MDPH, services sociaux, etc.)

• **La prévention des risques psycho-sociaux et la promotion de la santé au travail**

À la jonction de l'individu et de sa situation de travail, les risques psycho-sociaux (RPS) désignent un ensemble de phénomènes affectant principalement la santé mentale mais aussi physique des travailleurs.

Ils peuvent se manifester sous diverses formes : stress au travail mais aussi sentiment de mal-être ou de souffrance au travail, incivilités, agressions physiques ou verbales, violences, etc.

Pour prévenir ou lutter contre les RPS, il convient :

- d'analyser l'organisation globale de l'établissement, des différents services et composantes, en s'appuyant sur des indicateurs internes (enquêtes menées auprès du personnel, taux d'absentéisme, émergence de conflits, sollicitations au sein du service de santé, etc.)
- de recenser les demandes/attentes du personnel pour déployer des actions de prévention et de sensibilisation adaptées :
 - d'écouter et de prendre en compte les problématiques de souffrance au travail ;
 - de proposer un accompagnement selon les situations rencontrées (intervention collective ou individuelle, médiation, groupe de parole, etc.)

• **Espace d'écoute**

Le service de santé au travail propose un espace d'écoute et de conseils pour celles et ceux en difficultés ou en souffrance.

Le personnel a la possibilité de nous contacter par mail medecine-prevention-personnel-ufc@univ-fcomte.fr ou par téléphone au 03 81 66 69 90.

Assistante secrétaire

Jennifer Bontent : tél. 69 90

Assistante sociale

Hind Lafraoui : tél. 66 32 / 06 68 22 27 72

hind.lafraoui@univ-fcomte.fr

Psychologue du travail

Floriane Mouget : tél. 61 36 / 06 68 15 46 25

Médecin de prévention

En cours de recrutement : tél. 61 30





L'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE

LE SERVICE COMMUN D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE DU PERSONNEL (SCASC)

Le Service commun d'action sociale et culturelle est au service de tous les personnels de l'université (titulaires ou contractuels d'au moins 6 mois consécutifs). Son conseil, présidé par la présidente de l'université ou son représentant, est composé du directeur du service, de 11 membres élus parmi le personnel et de 11 membres représentant les composantes et services. Le conseil doit se réunir deux fois par an pour déterminer et valider les actions du service.

• Ses missions

- Gérer des prestations sociales au bénéfice des personnels de l'université et de leurs ayants droit.
- Faciliter et accompagner les pratiques sportives et culturelles et les loisirs des personnels et de leurs familles par des dispositifs et des actions variés : participation aux sorties culturelles, à la pratique du sport à l'université, actions en direction des personnels et de leurs familles, billetterie, organisation d'événements.
- Informer sur les droits, les démarches et les ressources possibles, orienter, apporter un soutien, accompagner la recherche de solutions durables et adaptées à chaque situation, dans le respect de la confidentialité et des règles éthiques et déontologiques.

L'ACTION SOCIALE

• Aides

- Prestations interministérielles (PIM) : aides aux séjours des enfants, chèques vacances, allocations handicap, chèques emploi service, aides à l'installation (AIP), restauration.

- Aides spécifiques d'initiative universitaire (ASIU) : aides aux loisirs et aux séjours des enfants*, aides aux frais des études supérieures, participation aux frais consécutifs à l'hospitalisation d'un proche, aide aux personnels nouvellement nommés (PNN).

• Information et conseils

Les personnels peuvent trouver des conseils et des informations pour remplir leurs dossiers de prestations auprès du secrétariat du service.

(* et des personnels sans enfants à charge)

L'ACTION CULTURELLE

Le SCASC facilite les sorties culturelles et rend la culture accessible à tous.

• Spectacle à la carte

Le coupon culturel est une contremarque qui facilite l'accès à la vie culturelle régionale : saisons culturelles, événements artistiques, festivals... Il fait l'objet d'une participation de l'université pour l'achat des places et de tarifs réduits pour les personnes accompagnant un personnel de l'université.

• Formules

Des propositions adaptées aux envies culturelles et des tarifs réduits pour les personnels et leurs proches.

• Événements

Le service commun d'action sociale et culturelle organise des journées de rencontres et de festivités à destination des personnels et de leurs familles, à différents moments de l'année universitaire.

• Carte Cezam

L'université de Franche-Comté a signé une convention avec l'association inter-CE FRACAS. L'ensemble des personnels de l'université et leurs familles peuvent ainsi bénéficier de différents avantages : tarifs réduits pour les détenteurs de cette carte nominative dans les domaines du tourisme et des voyages, des loisirs, de la culture, du sport et de la vie pratique dans toute la région et sur le territoire national (directement chez les partenaires ou en billetterie FRACAS).

La carte Cezam est basée sur l'année civile. Elle est offerte par le SCASC à tous les personnels de l'université, titulaires et contractuels (sur des contrats d'au moins 6 mois consécutifs). Elle est transmise sur simple demande en ligne via intranet.

Secrétariat de l'action sociale et culturelle :

tél. 03 63 08 25 92

service.action.sociale@univ-fcomte.fr

Maison des étudiants

36 A avenue de l'Observatoire,

25030 Besançon Cedex

3^e étage, bureau 306,

intranet.univ-fcomte.fr





LA CULTURE À L'UNIVERSITÉ

Vous avez accès à des structures qui proposent des animations pour toute la famille, des expositions et des conférences tout au long de l'année.

Service Sciences, arts et culture

Formation des chercheurs, évènements grand public, culture pour les étudiants, animation, patrimoine...

Partager les connaissances et les travaux des chercheurs de l'université, les mettre en débat et en lumière à travers des créations artistiques, des expositions ou des évènements : participer à un décodage scientifique de l'actualité, aiguïser l'esprit critique des étudiants, des élèves et du grand public, telles sont les ambitions du projet de culture et de culture scientifique de l'université de Franche-Comté.

Formation à la vulgarisation scientifique chercheurs, doctorants, étudiants

- Média training
- Formation Experimentarium
- Ma thèse en 180 secondes.
- UE Libre
- Accompagnement des chercheurs dans leurs projets.

Événements grand public :

- La Nuit Européenne des Chercheur.e.s à Besançon.
- La Fête de la science à Besançon et Belfort.

Culture avec et pour les étudiants

- Ateliers de pratiques artistiques.
- Journées des arts et de la culture dans l'enseignement supérieur.
- Projets associant culture et culture scientifique.
- Appel à projets artistiques dans toutes les filières.

Résidences d'accueil d'artistes dans les laboratoires avec restitution pour le public.

Patrimoine en partenariat avec les structures culturelles, d'enseignement et les institutions, l'université réalise un travail de conservation et de valorisation.

Le jardin botanique première pierre du futur

Jardin des sciences

Le jardin botanique de l'université de Franche-Comté et de la Ville de Besançon.

Les travaux de construction des serres tropicales sont en cours à proximité immédiate de la Fabrikà, première pierre du futur Jardin des sciences au cœur du campus Bouloie-Temis.

Suivra ensuite l'aménagement des espaces extérieurs du jardin, pour une finalisation de l'ensemble courant 2024. Jusqu'à l'ouverture du futur jardin, l'équipe assure toujours ses missions : enseignement, formation, animation et médiation, soutien à la recherche, et conservation biologique au travers de la préservation de 5000 espèces de plantes du monde entier, aux adaptations étonnantes.

La Fabrikà évolue

En attendant la fin des travaux du Jardin des Sciences, la FABRIKÀ sera fermée.

Mais des ateliers scolaires sont toujours proposés sur le campus bisontin de la Bouloie. Plus de 5000 élèves y participent chaque année (à la MDE (Maison des étudiants) et dans le parc de l'Observatoire).

À découvrir sur le site de l'université de Franche-Comté.

Service Sciences, arts et culture

tél. 03 81 66 20 95

sciences-arts-culture@univ-fcomte.fr

L'Observatoire de Besançon (OSU THETA)

L'Observatoire des sciences de l'univers Terre, homme, environnement, temps, astronomie (OSU THETA) fédère les recherches en sciences de la Terre et de l'univers. C'est également un lieu de culture qui recèle toute l'histoire de l'astronomie bisontine et de la mesure du temps. Les astronomes, professionnels ou amateurs, font découvrir ce patrimoine avec plaisir à l'occasion de conférences ou d'évènements, comme la Nuit des étoiles, la Fête de la science ou les Journées du patrimoine.

Observatoire de Besançon

41 bis avenue de l'Observatoire – BP 1615
25010 Besançon Cedex

Émilie Piroutet-Abisse : tél. 03 81 66 69 12

emilie.piroutet_abisse@univ-fcomte.fr

theta.obs-besancon.fr





LA PRATIQUE DU SPORT À L'UNIVERSITÉ

Campus Sports est un service de l'université qui propose à l'ensemble des étudiants et personnels, y compris aux personnes en situation de handicap, des activités physiques et sportives.

Campus Sports propose des activités adaptées à tous les niveaux de pratique :

- un programme semestriel de 40 activités physiques et sportives de loisir ;
- un programme plein-air avec des activités de pleine nature pour profiter des richesses du milieu naturel franc-comtois ;
- des événements sportifs ponctuels : nuit du badminton/volley/handball, week-end Forme et Nature, journée bien-être, etc.

• Activités proposées

- sports collectifs : handball, football/futsal, volley-ball, basket-ball, ultimate, rugby, quidditch ;
- sports de combat : boxe thaï, boxe française, self-défense, aikido ;
- danses : salsa cubaine/portoricaine, hip-hop ;
- forme et bien-être : musculation, step, Hiit training, cross-training, caf, stretching, fitboxing, yoga, pilates ;
- fitness : trail, step, Hiit training, Do-in, sophrologie ;
- sports de raquette : badminton, tennis, tennis de table ;
- sports individuels : aquagym, natation, gymnastique, escalade parkour, golf indoor ;
- activités de pleine nature : randonnées, escalade, via ferrata, golf (stage de préparation à la carte verte), sorties ski.

• Inscription

L'inscription se fait en ligne sur le portail Campus Sports (lien ci-dessous). Pour cela, vous aurez besoin de votre PASS'UBFC (cf. page 25) et devrez joindre à votre inscription un certificat médical daté de moins de 3 mois et un justificatif d'emploi. La cotisation annuelle (15€) doit également être réglée par Internet.

applications.univ-fcomte.fr/CampusSports

Besançon

- UFR STAPS

bâtiment 1, 1^{er} étage

31 rue de l'Épitaphe

25000 Besançon

tél. 03 81 66 63 62

campus-sports@univ-fcomte.fr

Montbéliard

- Sandra Sanner

Hall d'entrée de l'UFR STGI

Pôle universitaire des Portes du Jura

25200 Montbéliard

tél. 03 81 99 47 19

campus-sports-bm@univ-fcomte.fr

Belfort

- Didier Georges

campus-sports-bm@univ-fcomte.fr

Vesoul

- Thierry Boissenin

campus-sports-vesoul@univ-fcomte.fr



LA RESTAURATION AVEC LE CROUS

Le Crous propose aux étudiants et aux personnels de l'université des repas complets et équilibrés dans les restaurants universitaires.

LE PASS'UBFC

Dotée d'une technologie sans contact, cette carte multiservice commune à tous les personnels et étudiants de l'UBFC et du Crous offre un grand nombre de fonctionnalités : carte d'identité professionnelle, elle permet d'emprunter des ouvrages dans les bibliothèques universitaires, de valider votre inscription aux activités sportives de Campus sports, d'accéder à certains espaces réservés (parkings, locaux...) et de payer vos repas dans n'importe quel restaurant universitaire en Bourgogne-Franche-Comté ainsi que certains services propres à chaque établissement (photocopies...) Elle est adossée à la monétique « IZLY » du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous).

Ces cartes sont strictement personnelles et non cessibles, elles restent la propriété de l'université. Elles sont réalisées au sein des composantes, des services centraux et communs. Pour cela les responsables administratifs de votre composante ou service vous demanderont de fournir une photographie d'identité.

Procédure :

- Activez (si ce n'est déjà fait) votre messagerie personnelle @univ-fcomte.fr sur www.ent.univ-fcomte.fr
 - Activer votre compte Izly sur www.izly.fr
- Pour toute information, consultez la foire aux questions www.mon-espace.izly.fr/home/Faq.

Les données personnelles contenues dans la carte multiservice font l'objet d'un traitement informatique par l'université de Franche-Comté, destiné à mettre en œuvre les services proposés. Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification quant aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier justifiant de votre identité à Madame la Présidente de l'université de Franche-Comté, 1 rue Goudimel - 25030 Besançon Cedex. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Le coût varie selon votre indice. Le paiement se fait avec le PASS'UBFC. Les restaurants universitaires du Crous se sont engagés dans une charte qualité portant sur la qualité de l'accueil et le confort des structures, la maîtrise des savoir-faire techniques, le choix, l'équilibre nutritionnel et la sécurité alimentaire.

Le Crous peut mettre à disposition de ses partenaires certains espaces pour des prestations. N'hésitez pas à le contacter pour en savoir plus.

Besançon

- Restaurant Lumière, 42 avenue de l'Observatoire
tél. 03 81 48 45 01
 - Self (à l'étage) avec 5 points de distribution (plat du jour, saveurs de la mer, cuisine italienne, grill, cuisine d'ici et d'ailleurs) : de 11 h 30 à 13 h 30
 - Cafétéria (au rez-de-chaussée) café, sandwichs (vente sur place et à emporter) de 7 h 30 à 21 h 45
 - Brasserie (au rez-de-chaussée) de 11 h 30 à 13 h 30 et de 18 h 30 à 20 h 30

- Restaurant Petit Bouloie, 45 A avenue de l'Observatoire, tél. 03 81 48 45 39
 - Self traditionnel, grill, frites de 11 h 30 à 13 h 30
 - Cafétéria avec possibilité de prendre un petit-déjeuner de 7 h 30 à 14 h 15 (fermeture à 14 h le vendredi)

- Restaurant Mégevand, 36 rue Mégevand,
tél. 03 81 48 45 30

- Self traditionnel de 11 h 30 à 13 h 30

- Cafétéria Le Croustillant, 36 rue Mégevand,
tél. 03 81 48 45 34

- Vente à emporter de 8 h 30 à 16 h 15 (fermeture à 14 h 30 le vendredi)

- Restaurant Canot, rue Antide Janvier,
tél. 03 81 48 45 22

- Self traditionnel de 11 h 30 à 13 h 30

- Café international, quai Canot, tél. 03 81 48 45 26
 - Vente sur place et à emporter de 7 h à 14 h (+ le soir lors d'évènements culturels)

- Cafétéria de l'Arsenal, place St-Jacques
tél. 06 46 48 74 11

- Vente sur place et à emporter de 8 h 30 à 17 h

- Hauts du Chazal, rue Ambroise Paré
tél. 03 81 48 45 45

- Restauration traditionnelle de 11 h 30 à 13 h 30
- Cafétéria : vente sur place et à emporter de 7 h à 17 h

- Cafétéria L'Aqua, UFR ST, 16 route de Gray
 - Vente sur place et à emporter de 7 h 30 à 15 h

Belfort

- Restaurant et cafétéria Duvillard, 2 rue E. Duvillard,
tél. 03 84 21 06 01

- Self traditionnel et snack de 11 h 30 à 13 h 30
- Cafétéria de 11 h 30 à 13 h 30

- Café etc., UFR STGI, site Louis Néel, rue Chantereine
 - Vente à emporter de 11 h 30 à 13 h 30 du lundi au vendredi

Montbéliard

- Restaurant et cafétéria des Portes du Jura
4 place Tharradin, tél. 03 84 21 93 93

- Self traditionnel de 11 h 30 à 13 h 30
- Cafétéria de 7 h 30 à 10 h 30 et de 11 h 30 à 14 h

Sevenans

- Restaurant, rue de Leupe, tél. 03 84 58 38 38

- Self traditionnel, snack et vente à emporter de 11 h 30 à 13 h 30
- Cafétéria Seven'go de 11 h 30 à 13 h 30

Vesoul

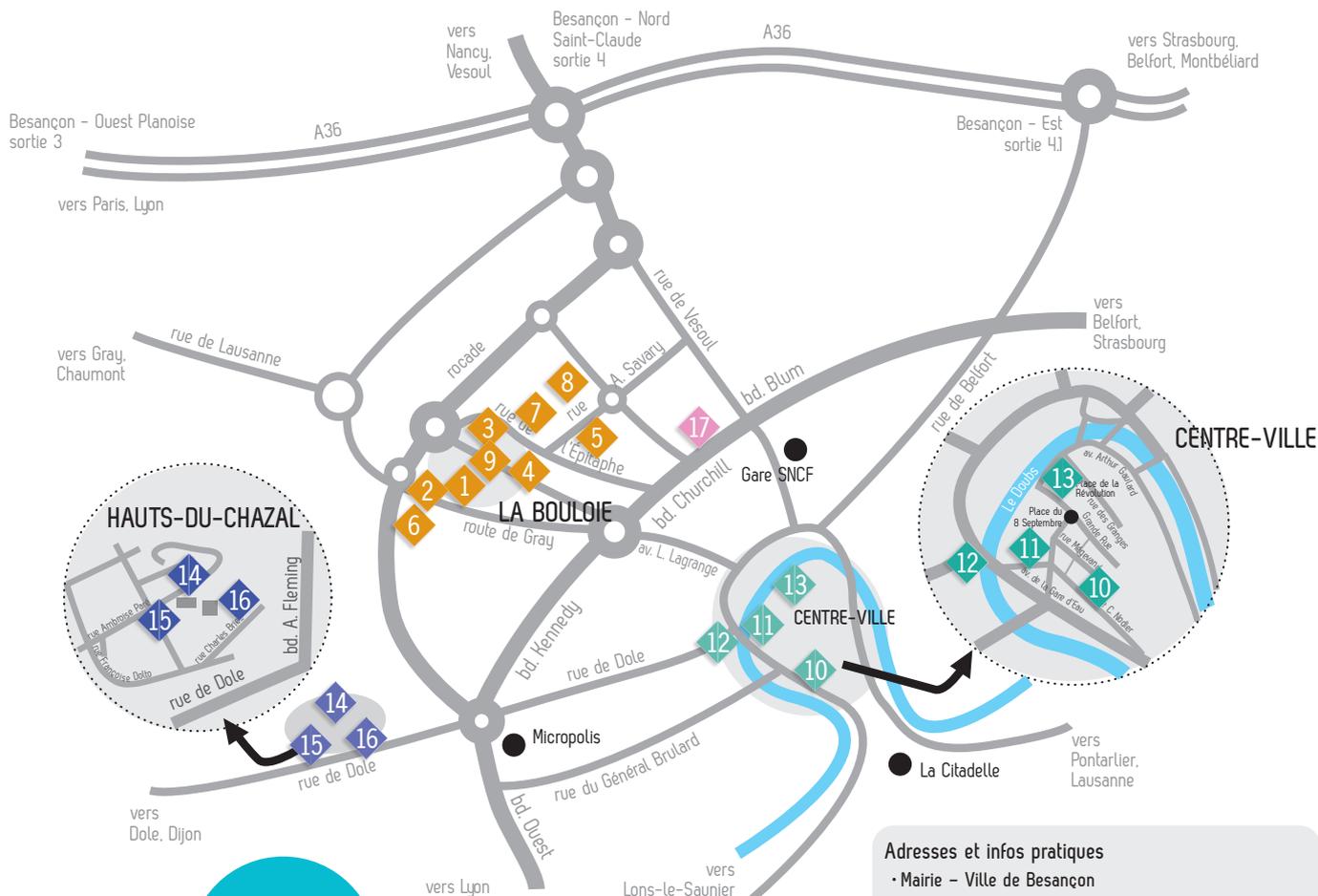
- Restaurant du pôle universitaire de Vesoul, avenue des Rives du Lac, tél. 03 84 75 52 50

- Self traditionnel de 11 h 30 à 13 h 30



BESANÇON

SITES UNIVERSITAIRES DE BESANÇON



La transformation
commence !
2021 - 2025
Campus en
travaux

besançon côté campus nature
BOULOIE
temis

Adresses et infos pratiques

- **Mairie - Ville de Besançon**
2, rue Mégevand - 25034 Besançon Cedex
03 81 61 50 50 - www.besancon.fr
- **Grand Besançon Métropole**
La City, 4, rue Gabriel-Plançon - 25043 Besançon Cedex
03 81 87 88 89 - www.grandbesancon.fr
- **Département du Doubs**
7, avenue de la Gare-d'Eau - 25000 Besançon
03 81 25 81 25 - www.doubs.fr
- **Région Bourgogne-Franche-Comté**
4, square Castan - CS 51857 - 25031 Besançon Cedex
0 970 289 000 - www.bourgognefranche.comte.fr

CAMPUS DE LA BOULOIE

- 1 UFR Sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion (SJEPEG)
- 2 UFR Sciences et techniques (ST)
- 3 UFR Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)
- 4 IUT Besançon-Vesoul
- 5 Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté (ISIFC)
- 6 Institut supérieur des beaux-arts (ISBA)
- 7 Supmicrotech ENSMM
- 8 TEMIS
- 9 Maison des étudiants

Restaurants et résidences universitaires, voir page suivante

CENTRE-VILLE

- 10 UFR Sciences du langage, de l'homme et de la société (SLHS), site de Mégevand
Bibliothèque lettres et sciences humaines,
Restaurant universitaire Mégevand,
Cafétéria Le Croustillant
- 11 UFR SLHS, site de l'Arsenal
Cafétéria de l'Arsenal
- 12 Centre de linguistique appliquée CLA,
Restaurant universitaire Canot,
Café international
- 13 Maison de l'Université

HAUTS-DU-CHAZAL

- 14 UFR Sciences de la Santé
- 15 Bibliothèque universitaire santé,
Restaurant universitaire
- 16 CHRU Jean-Minjoz
- 17 Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)





BESANÇON

SITES UNIVERSITAIRES DE BESANÇON

La transformation commence !
2021 - 2025
Campus en travaux

besançon, cité campus nature
BOULOIE
temis



ZOOM SUR LE CAMPUS DE LA BOULOIE

UFR, ÉCOLES ET INSTITUTS DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

- ❖ 1 UFR Sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion (SJEPEG)
- ❖ 2 UFR Sciences et techniques (ST)
- ❖ 3 UFR Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)
- ❖ 4 IUT Besançon-Vesoul
- ❖ 5 Institut d'administration des entreprises (IAE) de l'UFR SJEPEG
- ❖ 6 Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté (ISIFC)

ÉCOLES ET INSTITUTS

- ❖ 7 Institut supérieur des beaux-arts (ISBA)
- ❖ 8 Supmicrotech ENSMM

SERVICES UNIVERSITAIRES

- ❖ 4 Bibliothèque IUT Besançon-Vesoul
- ❖ 9 Bibliothèque universitaire Sciences Sport Claude Oytana /// Attention, fermée pour travaux
- ❖ 10 Bibliothèque universitaire Proudhon Droit Économie Gestion
- ❖ 11 Maison des étudiants (MDE)
- ❖ 12 Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS-Campus santé)
- ❖ 13 Imprimerie
- ❖ 14 Service SUP-FC

SERVICES CROUS

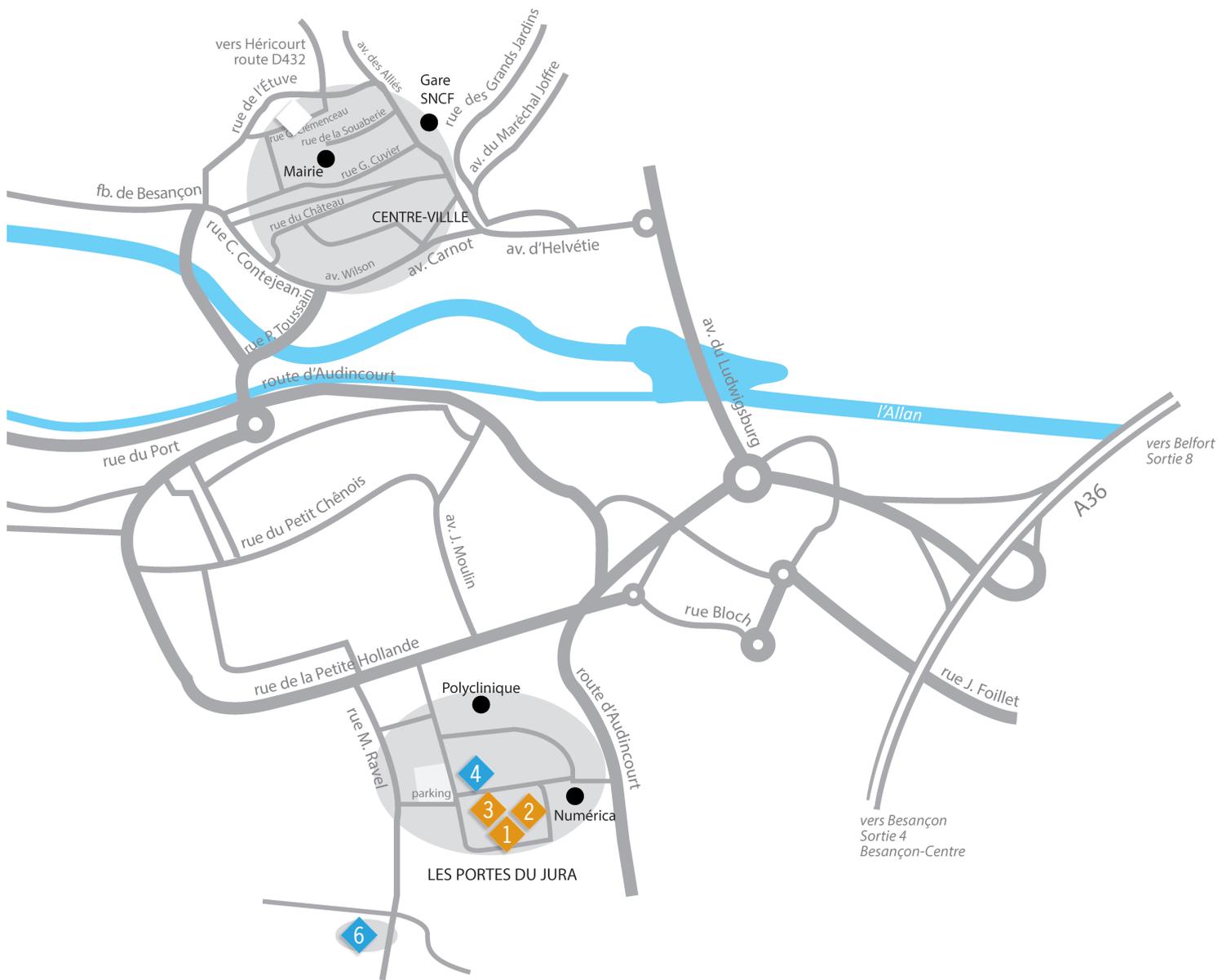
- ❖ 14 Restaurant universitaire Lumière
- ❖ 15 Restaurant universitaire Petit Bouloie
- ❖ 16 Petit théâtre de la Bouloie
- ❖ 17 Salle Jenny-d'Héricourt
- ❖ 18 Résidences universitaires
- ❖ 19 Food truck
- ❖ 20 Cafétéria L'Aqua





MONTBÉLIARD

SITE UNIVERSITAIRE DES PORTES DU JURA À MONTBÉLIARD



UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

- 1 UFR Sciences, techniques et gestion de l'industrie (STGI)
- 2 IUT Belfort-Montbéliard
- 3 Bibliothèque universitaire

SERVICES CROUS

- 4 Restaurant universitaire des Portes du Jura
- 5 Résidence universitaire René-Thom
- 6 Résidence des Portes du Jura

Adresses utiles

- Mairie – Ville de Montbéliard
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 25200 Montbéliard
03 81 99 22 00
www.montbeliard.fr
- Pays de Montbéliard agglomération (PMA)
8, avenue des Alliés, 25208 Montbéliard Cedex
BP 98407
03 81 31 88 88
www.agglo-montbeliard.fr
- Département du Doubs
Maison du Département
41, av. du Maréchal-Joffre, 25200 Montbéliard
03 81 71 03 00
www.doubs.fr





BELFORT

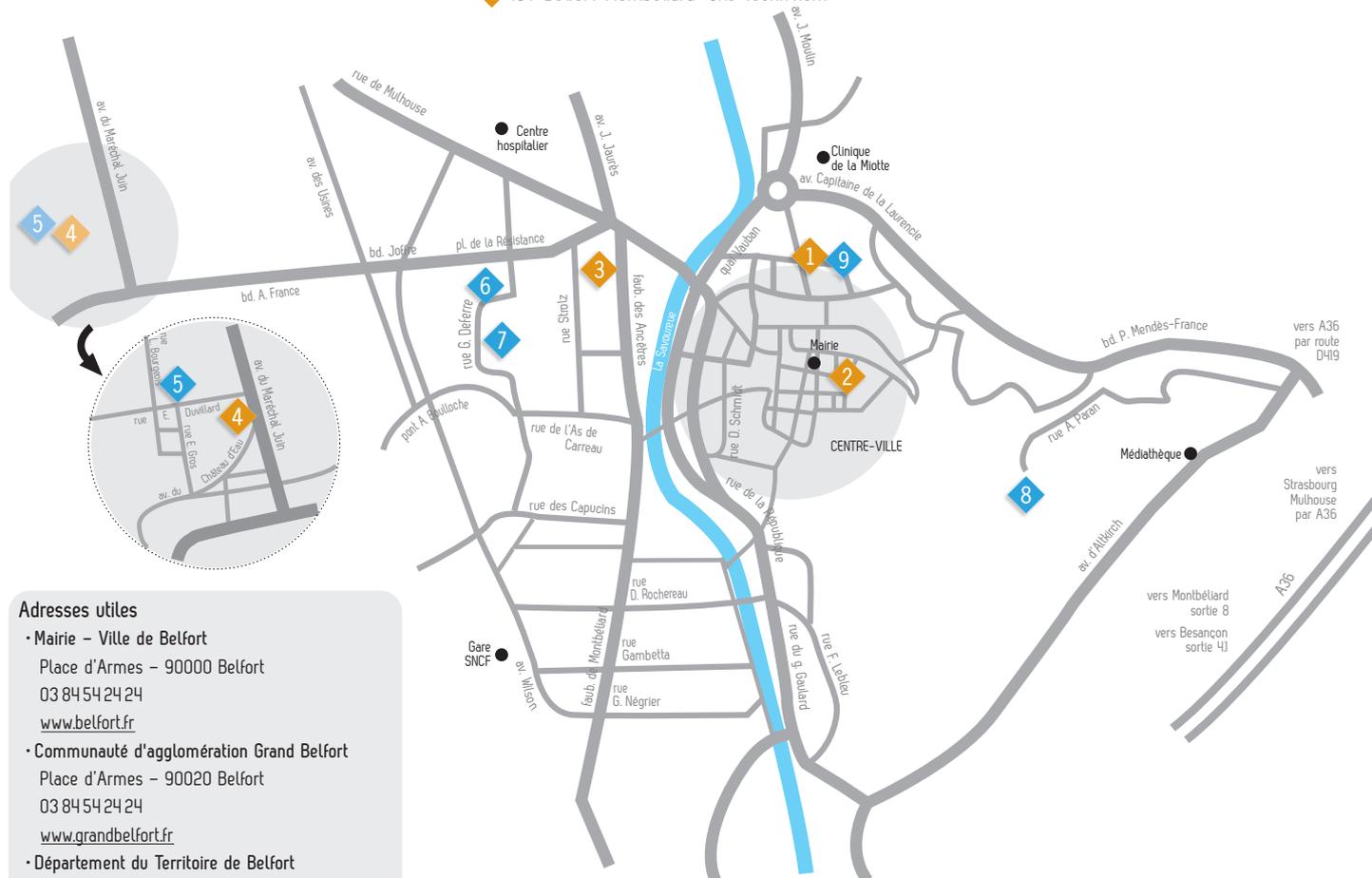
SITES UNIVERSITAIRES DE BELFORT

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

- 1 UFR Sciences, techniques et gestion de l'industrie (STGI, site Néel) : IUT Belfort-Montbéliard (département Génie thermique et énergie)
- 2 UFR STGI : Administration économique et sociale (AES), droit, management
- 3 IUT Belfort-Montbéliard (Techniques de commercialisation), INSPE, bibliothèque universitaire Lucien-Febvre
- 4 IUT Belfort-Montbéliard : site Techn'hom

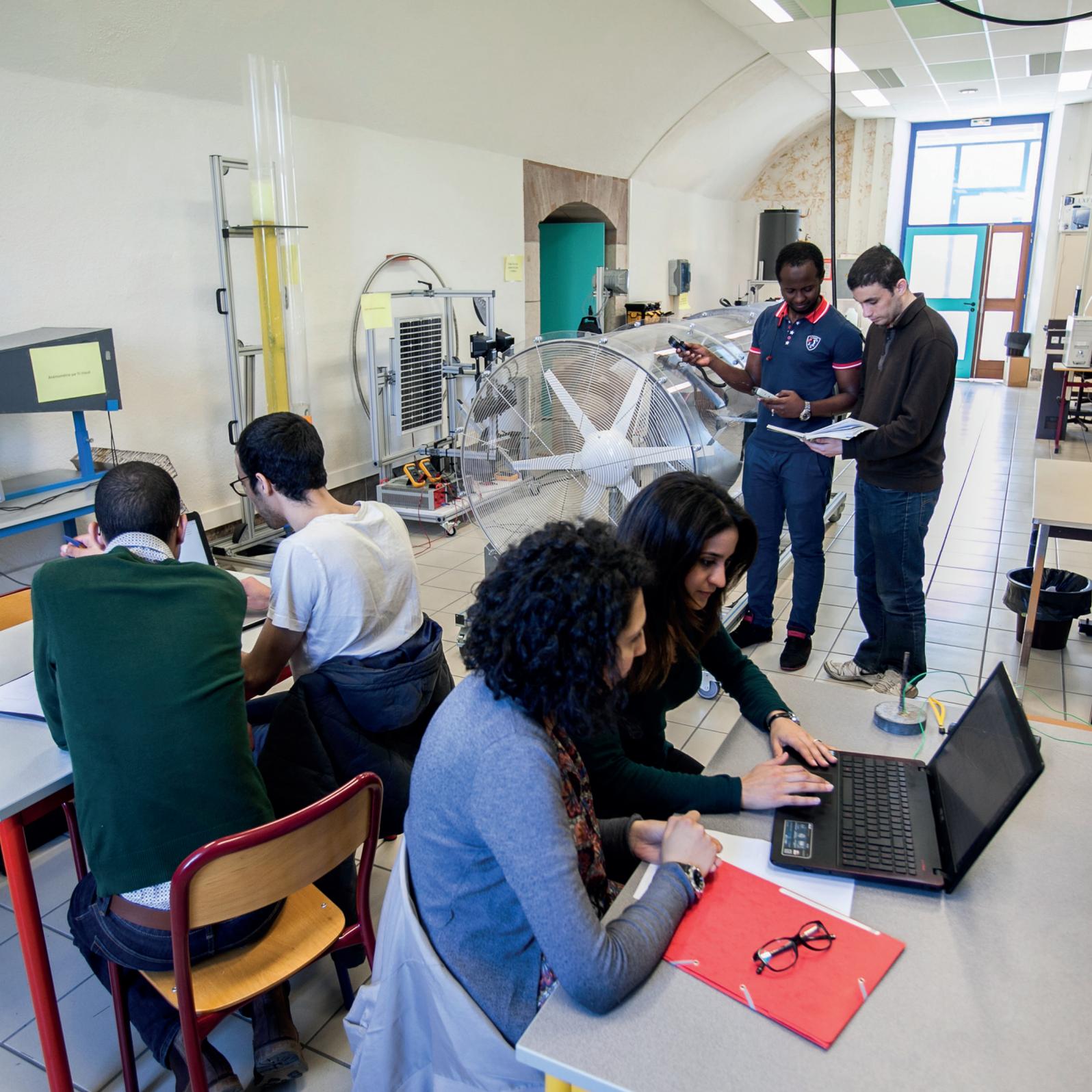
SERVICES DU CROUS

- 5 Résidence et restaurant universitaire Duvillard
- 6 Résidence Fernand-Braudel
- 7 Résidence universitaire Jean-Paul-Sartre
- 8 Résidence universitaire Paul-Éluard
- 9 Café Etc.



Adresses utiles

- Mairie – Ville de Belfort
Place d'Armes – 90000 Belfort
03 84 54 24 24
www.belfort.fr
- Communauté d'agglomération Grand Belfort
Place d'Armes – 90020 Belfort
03 84 54 24 24
www.grandbelfort.fr
- Département du Territoire de Belfort
Hôtel du Département
6, place de la Révolution-française
90020 Belfort Cedex
03 84 90 90 90 – www.territoiredebelfort.fr





VESOUL





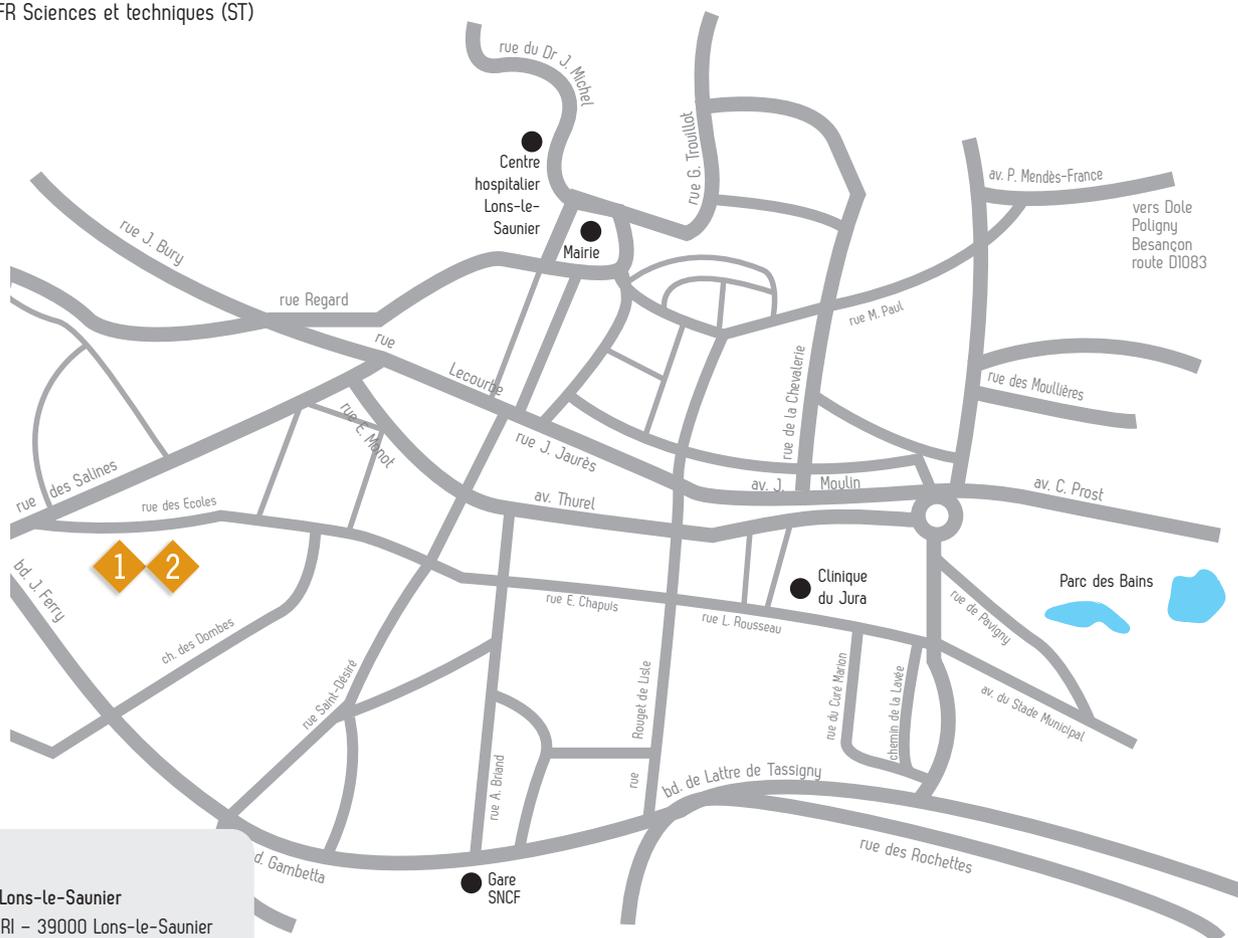
LONS-LE-SAUNIER

SITE UNIVERSITAIRE DE LONS-LE-SAUNIER

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

1 Antenne de l'UFR Sciences et techniques (ST)

2 INSPE



Adresses utiles

• Mairie – Ville de Lons-le-Saunier

4 avenue du 44° RI – 39000 Lons-le-Saunier

03 84 47 29 16

www.lonslesaubier.fr

• Département du Jura

17, rue Rouget-de-Lisle – 39000 Lons-le-Saunier

03 84 87 33 00

www.jura.fr

- Directrice de la publication : Macha Woronoff,
présidente de l'université de Franche-Comté
- Directrice de la communication : Gaëlle Galdin
- Design graphique : Élodie Crozier
- Secrétariat : Corinne Busi
- Photographies : Ludovic Godard / Unsplash
- Impression : L'imprimeur Simon,
130 exemplaires / août 2022



**BIEN
VENUE**
À L'UNIVERSITÉ DE
FRANCHE-COMTÉ

2022 - 2023